

2. MIEUX VIVRE LA VILLE DANS SA DIMENSION SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

2.1. POSSIBILITÉS ET CONTRAINTES DU CONTEXTE DÉMOGRAPHIQUE

2.1.1. REGARDS SUR LE PASSÉ : UNE RELATIVE STAGNATION DÉMOGRAPHIQUE

Au recensement de 1999, l'arrondissement de Lille comptait 1 182 026 habitants.

Depuis vingt-cinq ans, l'accroissement de la population s'effectue à un rythme modéré, avec moins de 70 000 habitants supplémentaires entre 1975 et 1999.

Durant cette période, le taux moyen de croissance de la population française a été de 0,45 % par an, ce taux atteignant 0,54 % par an dans les aires urbaines (urbain et périurbain). L'arrondissement de Lille s'est systématiquement situé en dessous de ces valeurs : +0,15 % par an de 1975 à 1982, +0,29 % par an de 1982 à 1990, +0,28 % par an de 1990 à 1999.

Ce faible accroissement de la population est le résultat d'un solde naturel fortement positif (+0,75 % par an entre 1990 et 1999) et d'un solde migratoire négatif (-0,45 % par an). Ce dernier chiffre signifie que bien plus de « locaux » ont quitté l'arrondissement que de personnes « extérieures » ne sont venues s'y installer.

En effet, entre 1975 et 1999 :

- les départs ont été supérieurs aux arrivées de plus de 141 000 personnes ;
- les naissances ont été supérieures aux décès de plus de 209 400 personnes.

L'accroissement démographique naturel est donc largement atténué par le déficit migratoire.

2.1.2. LE POIDS DES TENDANCES « LOURDES » DANS LES ÉVOLUTIONS RÉCENTES

Les évolutions démographiques de l'arrondissement de Lille s'inscrivent assez largement dans les tendances lourdes constatées en France et dans l'Europe du Nord : une baisse de la natalité, un allongement de la durée de vie, une tendance générale au vieillissement, une diminution de la taille des ménages et une diversification des types de ménages.

On peut tout au plus observer, dans l'arrondissement de Lille, quelques nuances par rapport à ces tendances, dues à certaines spécificités de la région : plus forte natalité, plus forte mortalité, taille des ménages plus élevée.

2.1.3. DÉMOGRAPHIE ET ÉCONOMIE LOCALE

Le déficit migratoire, très largement responsable de la stagnation démographique, s'explique essentiellement par les évolutions de la situation économique qui ont marqué l'image de la métropole.

Durant les trente dernières années, les activités économiques traditionnelles ont été confrontées à une longue et difficile reconversion. Dans l'arrondissement, entre 1975 et 1990, le taux de chômage était passé de 3,8 % à 13,1 % et le nombre d'emplois offerts avait diminué de 2 %, passant de 463 500 à 454 500 emplois.

Un taux de chômage élevé et la disparition de pans entiers d'activité ont contribué à véhiculer une image dépréciée de la métropole, amplifiée par des situations similaires vécues par les bassins industriels proches (bassin minier, bassin sidérurgique et métallurgique).

Depuis, la métropole connaît un redressement relativement sensible. Le nombre d'emplois s'y est accru de 3 % entre 1990 et 1999, passant de 454 500 à 468 500 emplois. Et les grands efforts entrepris pour accompagner la mutation de l'économie contribuent désormais à faire évoluer la perception de l'agglomération par les personnes extérieures comme par les métropolitains eux-mêmes.

Il n'est pas exclu que ceci puisse atténuer le déficit migratoire à terme, sans toutefois l'inverser, car il restera alimenté par les départs de retraités vers les régions du sud comme cela est observé dans toutes les régions d'Europe.

Il demeure aussi que la métropole n'est pas encore suffisamment attractive pour les jeunes diplômés (notamment de 3^e cycle) : seulement 41% des diplômés d'un troisième cycle scientifique issus des établissements du Nord - Pas de Calais y travaillent après l'obtention de leur diplôme. La capacité à retenir et à attirer des personnes hautement qualifiées est un enjeu fondamental pour la métropole et la région.

2.1.4. RÉFLEXIONS SUR L'AVENIR : LES ÉVOLUTIONS PROBABLES

En matière démographique, il existe des tendances « lourdes », durables, dont on doit tenir compte. C'est le cas de la baisse de la fécondité, qui entraîne une diminution de l'accroissement naturel, d'autant que la baisse de la mortalité s'est ralentie. Sur une longue période, la tendance est à l'uniformisation des comportements dans l'ensemble de l'Europe.

L'arrondissement de Lille devrait connaître vraisemblablement un accroissement naturel moins important que par le passé : seul un développement économique puissant sera capable d'attirer rapidement une population jeune. On peut donc estimer probable, outre cette baisse tendancielle de l'accroissement naturel, la poursuite du vieillissement de la population et la croissance de la part des petits ménages, notamment ceux composés de personnes isolées.

Ce qui peut désormais faire bouger la démographie, c'est l'évolution du déficit migratoire, en diminution depuis 1975 (-6 600 personnes

par an entre 1975 et 1982, et -5 300 par an entre 1990 et 1999). À long terme, il faudrait une croissance durable et significative de l'emploi pour envisager une atténuation du déficit migratoire et une plus grande croissance démographique.

Le jeu des hypothèses : vers un regain de croissance ?

Il ne faut pas se cacher qu'en fonction des tendances les plus récentes, l'évolution qui s'annonce consiste en une stabilisation de la population. L'affaiblissement de l'accroissement naturel, la stagnation du nombre d'emplois et le maintien d'un solde migratoire négatif, même atténué, conduisent « mécaniquement » à une stabilisation de la population.

Faut-il s'arrêter à ce constat ? Ce serait méconnaître un certain nombre d'éléments positifs qui, s'ils se confirment et se concrétisent, pourraient améliorer la situation économique locale et sa position concurrentielle en Europe.

De fait, la métropole lilloise bénéficie maintenant de nombreux atouts : le TGV et le tunnel sous la Manche, le repositionnement entre les plus grandes conurbations européennes (Paris et sa région, Londres et le sud de l'Angleterre, Bruxelles et la Randstad, ainsi que la Ruhr). Ces atouts, ajoutés aux investissements de reconquête réalisés (Euralille) ou en cours (Eurasanté, Euratechnologies...), peuvent redonner à l'arrondissement une nouvelle dynamique de croissance.

À cela s'ajoutent les actions que la métropole a engagées pour améliorer la qualité du cadre de vie au sein de son territoire (habitat, environnement, transports...) et la notoriété internationale du territoire (candidature aux Jeux olympiques et Lille capitale européenne de la culture) : elles contribuent à faire de la métropole un espace attractif pour les entreprises et leurs salariés.

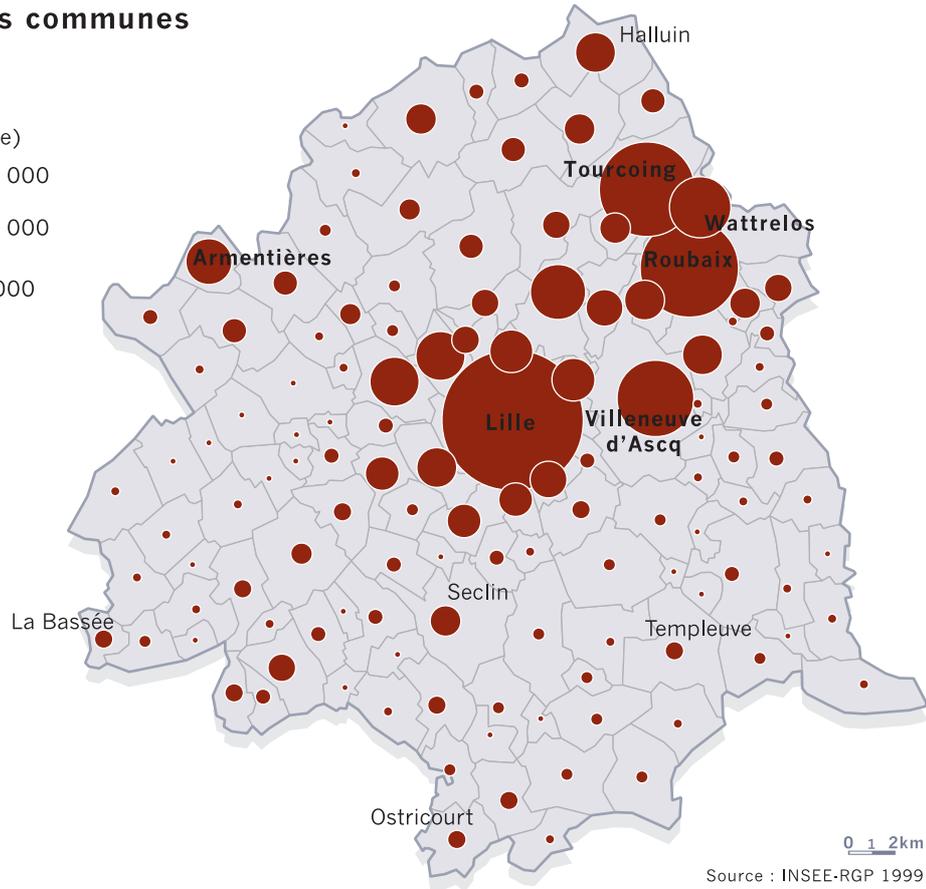
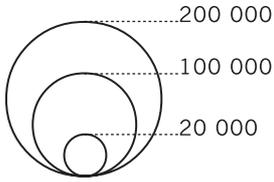
Dans l'hypothèse d'une évolution tendancielle ne prenant pas en compte l'impact de ces politiques, la population s'accroîtrait très légèrement et se stabiliserait autour de 1 200 000 habitants en 2015.

Dans l'hypothèse d'un regain d'attractivité,

LA POPULATION DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE

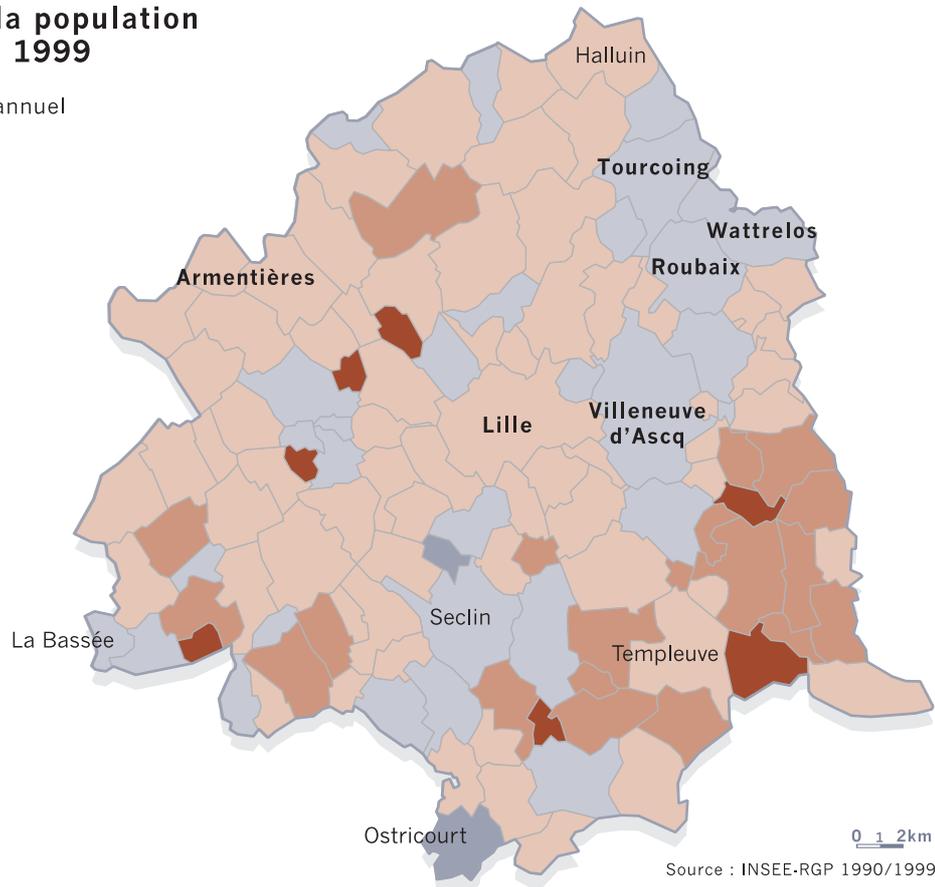
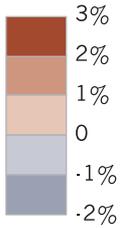
Population des communes en 1999

Nombre d'habitants (sans double compte)



Evolution de la population entre 1990 et 1999

Taux de variation annuel de la population



l'arrondissement tendrait vers une croissance plus soutenue et régulière de sa population. Dans quinze ans, on pourrait ainsi atteindre dans l'arrondissement de Lille environ 1 250 000 habitants.

Cela dit, ces approches ne prennent pas en compte la partie belge de la métropole qui

possède son propre dynamisme, ni l'élargissement régulier du périmètre pertinent du territoire de la métropole en direction de l'ancien Bassin minier. C'est certainement dans ces deux directions que les évolutions les plus significatives apparaîtront au XXI^e siècle, permettant de parler progressivement d'une aire métropolitaine transfrontalière de 3 000 000 habitants.

2.2 MIEUX LOGER TOUS LES HABITANTS DE L'ARRONDISSEMENT

2.2.1. DES BESOINS ENCORE IMPORTANTS À SATISFAIRE

Mieux loger tous les habitants de l'arrondissement constitue un des objectifs majeurs du schéma directeur. Cette préoccupation s'inscrit aussi dans la logique d'un développement durable de notre agglomération. Les constats convergent pour considérer qu'il existera encore des besoins quantitatifs et qu'il persiste des retards qualitatifs importants qui doivent être réduits. La qualité résidentielle est une des conditions du développement d'une grande métropole.

Malgré la faible croissance de la population, les besoins démographiques de logements devraient rester relativement importants. En effet, la réduction de la taille des ménages, qui est un des moteurs des besoins de logements des vingt dernières années, devrait se poursuivre même si elle se ralentit. Selon les hypothèses d'évolution générale de la population qui ont été retenues et en tenant compte d'un desserrement encore actif, on peut établir une estimation des besoins liés aux données démographiques :

- une croissance moyenne de 3 500 ménages par an, dans le cas d'une stabilisation ou d'une croissance faible de la population, soit des besoins de l'ordre de 56 000 logements sur la période 1999 à 2015 ;
- une croissance moyenne de 4 500 ménages par an, dans le cas d'une croissance plus soutenue de la population, liée à une nette amélioration du contexte économique, soit des besoins de l'ordre de 72 000 logements sur la période 1999 à 2015.

Ces besoins ne représentent qu'une partie des besoins de logements. En effet, à l'horizon 2015, toute une partie du parc de logements sera (si elle ne l'est déjà) obsolète et il conviendra de renouveler ce parc dégradé, rejeté ou simplement de confort insuffisant. Dans l'arrondissement, ces besoins sont d'autant plus forts que le retard qualitatif de l'habitat, par rapport aux autres grandes métropoles, reste important. Sur tous les critères qualitatifs (âge du parc, degré d'équipements sanitaires, micro-aménagements urbains liés au résidentiel, etc.), ce retard persiste.

Une forte ambition du schéma directeur est de

rattraper ce retard et d'acquérir une qualité résidentielle reconnue et attractive. Dans la mesure où il existe une marge de manœuvre possible entre la réhabilitation du parc et son renouvellement, on peut envisager des hypothèses assez contrastées.

Compte-tenu des ambitions affichées de reconquête urbaine et de requalification générale du cadre de vie, on peut apprécier les besoins de renouvellement à l'horizon 2015 de la manière suivante :

- dans une hypothèse minimale, il sera utile de remplacer au moins 15 000 logements (parc ancien vétuste ou inconfortable, mais aussi certaines parties dégradées d'ensembles immobiliers plus récents, HLM notamment) ;
- dans une hypothèse plus ambitieuse, il faudra miser sur un renouvellement plus consistant du parc avec un objectif d'au moins 19 000 logements.

En termes de besoins globaux, en associant les besoins de renouvellement et les besoins démographiques, on aboutit, pour la période 1999 à 2015 :

- dans l'hypothèse basse, à la nécessité de construire 70 000 logements, soit 4 500 logements par an ;
- dans l'hypothèse haute, à la nécessité de construire 90 000 logements, soit 5 600 logements par an.

Le rythme de 4 500 à 5 600 logements à construire chaque année est sensiblement supérieur à celui des années récentes. Il requiert un effort volontaire et durable. Cet effort de renouvellement par la construction neuve devra s'accompagner, dans les quinze prochaines années, d'une accélération des actions d'amélioration et de réhabilitation du parc existant.

2.2.2. LES OPTIONS MAJEURES SUR LE PLAN SPATIAL

Les options majeures d'une politique de l'habitat, dans le cadre du schéma directeur et de ses implications spatiales, peuvent ainsi être formulées :

- économiser l'espace et permettre une gestion

plus rigoureuse du territoire ;

- réinvestir fortement dans le tissu existant, dont une partie nécessite un véritable renouvellement ;
- tendre à un certain rééquilibrage, par rapport aux vingt dernières années, vers le nord de l'arrondissement.

Durant les vingt dernières années, malgré le dynamisme du marché lillois des années 1990, la construction neuve s'est faite en périphérie d'arrondissement, principalement en habitat individuel et sur de larges parcelles. Ainsi, la consommation d'espace a été très substantielle, alors même que la population ne se développait que très modérément et que la plupart des centres de la métropole s'affaiblissaient en population.

Par rapport à ce modèle de développement résidentiel, fort consommateur d'espace, source de déséquilibres internes et accélérateur du dépérissement de certaines « parties de ville », la volonté du schéma directeur est un renversement de tendance. Il propose une utilisation systématique du tissu urbain existant, de ses capacités encore importantes et une reconquête résidentielle fondée sur le renouvellement consistant du parc de logements dégradés.

Cette volonté, qui répond aux objectifs de la récente loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains, peut s'exprimer dans la part de construction neuve réalisée dans le tissu existant. L'objectif est de réaliser les deux tiers de la construction dans le tissu urbain existant, soit sur des terrains non encore occupés, soit en utilisant des friches urbaines existantes ou à venir, soit en remplacement du parc de logements et des espaces urbains qui seront renouvelés.

Toutefois, remettre sur le marché ces terrains implique de les rendre concurrentiels au niveau qualitatif et économique par rapport à l'offre d'extension urbaine en périphérie. Sans cette remise à niveau, compatible avec un objectif de diversité du peuplement, une gestion restrictive du développement périphérique ne produirait que peu d'effets de relance en ville renouvelée et des tensions sur les prix du foncier.

La stratégie de reconquête préconisée appelle

un suivi du foncier consacré à l'habitat et l'intervention d'opérateurs dotés de moyens adaptés.

Il faudra, tout en conduisant une politique volontaire en faveur du renouvellement urbain, faire preuve de pragmatisme et d'ouverture en répondant aussi à la demande résidentielle en périphérie, pour satisfaire les besoins démographiques et garantir une bonne diversité de l'offre résidentielle, facteur d'attractivité et de développement pour la métropole lilloise.

Il s'agira néanmoins d'avoir une gestion économe de cette urbanisation périphérique. Dans ce but, il est proposé de reporter l'ouverture à l'urbanisation d'un tiers des zones d'extension, au-delà de la première phase du schéma directeur, c'est-à-dire après 2008.

Il s'agira, enfin, d'organiser cette urbanisation nouvelle d'une manière moins dispersée que par le passé et en cohérence avec les aménagements urbains, les axes de déplacements et le réseau de transports en commun.

Ces options se traduiront par une meilleure contribution de l'habitat aux projets métropolitains et par un développement plus modéré et plus concentré sur quelques pôles, dans tous les secteurs d'extension ouest et sud. Les contraintes d'environnement n'y sont pas négligeables et les possibilités de valorisation d'espaces naturels intéressantes.

La fonction résidentielle s'affirmera dans les zones d'urbanisation traditionnelle : dans l'axe central de Lille à Tourcoing et sur la vallée de la Lys, d'Armentières à Halluin.

2.2.3. LES LIGNES DE FORCE DE L'ACTION SUR L'HABITAT

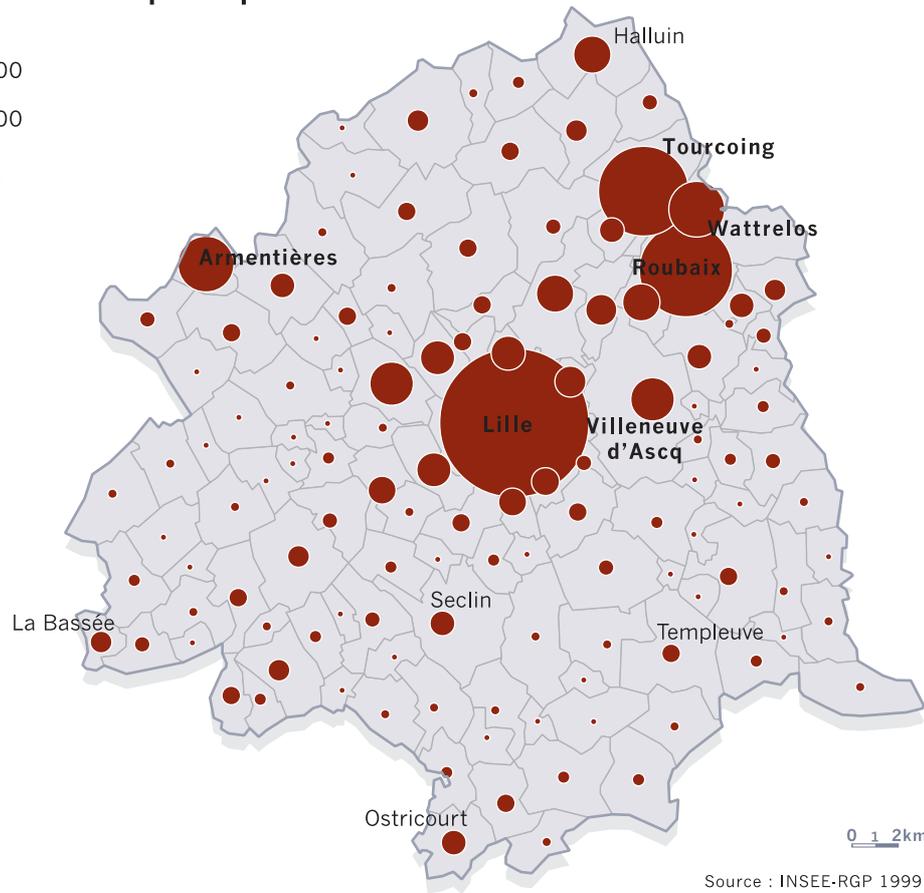
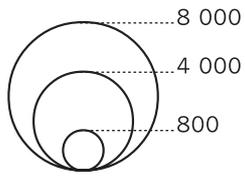
L'action sur l'habitat, au cours des vingt prochaines années, s'articulera autour de trois lignes de force principales :

- la diversité ;
- la qualité ;
- l'accessibilité.

Ce triptyque est nécessaire pour offrir à l'ensemble du territoire et à ceux qui s'y

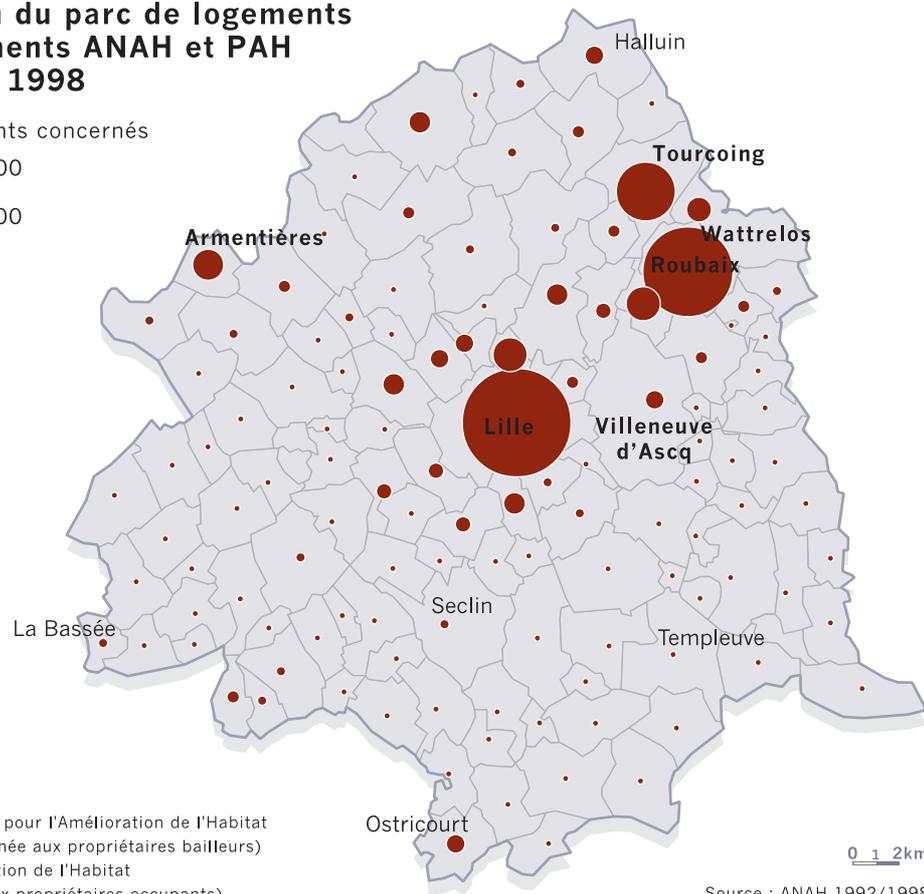
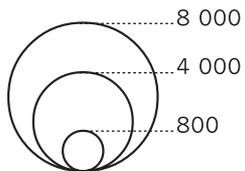
L'INCONFORT ET LA REHABILITATION DANS L'ARRONDISSEMENT DE LILLE

Nombre de résidences principales inconfortables en 1999



Réhabilitation du parc de logements avec financements ANAH et PAH entre 1992 et 1998

Nombre de logements concernés



ANAH : Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat
(subvention destinée aux propriétaires bailleurs)
PAH : Prime à l'Amélioration de l'Habitat
(prime octroyée aux propriétaires occupants)

installeront un habitat diversifié, bien inséré dans son environnement, de qualité, attractif et aussi et surtout accessible au plus grand nombre, dans le cadre d'un fonctionnement résidentiel et d'un marché qui permettent le libre choix du domicile et ne conduisent pas à une forme de relégation.

Diversité

Les difficultés et les dysfonctionnements observés dans les quartiers résidentiels montrent une concentration des problèmes dans les quartiers manquant de diversité. Par contre, les quartiers plus diversifiés, même vétustes, offrent plus de facilités de reconquête. En outre, le manque de fluidité du marché du logement est largement mis en évidence.

À ces analyses du passé s'ajoutent des considérations sur l'avenir : l'observation des structures socio-démographiques et socio-économiques ainsi que celle des comportements font apparaître nettement une diversification des types de ménage. De ce fait, les « séquences résidentielles » dans la vie des ménages s'accroissent et les besoins sont plus diversifiés. Pour répondre à ces tendances lourdes, il est indispensable de rechercher une plus grande diversité de l'habitat. Le logement des personnes âgées est ainsi un véritable défi à relever à l'horizon 2015.

Pour illustrer cette orientation vers plus de diversité, on doit aborder, d'une part, la construction neuve et, d'autre part, le parc des logements existants.

Pour la construction neuve, il est nécessaire d'obtenir une diversification en termes de produits et de localisations, afin d'améliorer les fonctionnements résidentiels. Ainsi, les objectifs suivants pourront être poursuivis :

- un développement du locatif intermédiaire dans les villes-centres et quelques communes des premières couronnes périphériques de ces centres ;
- une diffusion du locatif social public dans les différentes parties de la métropole, en particulier les communes qui n'atteignent pas le ratio de logements sociaux fixé par la loi ;

- une réanimation de l'accession sociale ou de moyen standing, à la fois dans le tissu urbain existant où des capacités résidentielles substantielles existent, et dans les proches périphéries, en évitant des dispersions excessives ;

- un développement modéré, mais sur un champ élargi, de certains produits à caractère spécifique (par exemple les logements pour étudiants).

Pour la gestion du parc existant, une valorisation et une meilleure utilisation sont nécessaires, bien que ce parc soit déjà assez diversifié. Les objectifs suivants peuvent être identifiés :

- donner une vocation diversifiée et un usage ciblé à certaines parties du parc réhabilité (parc HLM, parc des courées, parc ancien, etc.) en adaptant les logements à certaines spécificités de la population âgée, de la population étudiante, de la population très démunie, etc. ;

- favoriser une amélioration du parc de logements dans les quartiers intermédiaires ou péri-centraux, là où domine un parc banal, en permettant à la fois une offre locative et une offre en accession, en permettant un maintien ou un accroissement de la diversité des tailles de logements, en permettant une diversité des « standings » ;

- trouver la bonne mesure, dans certaines parties du parc vétuste, notamment en individuel, d'une amélioration limitée, mais décente et de coût modeste, qui permette une utilisation sociale ou « très sociale ».

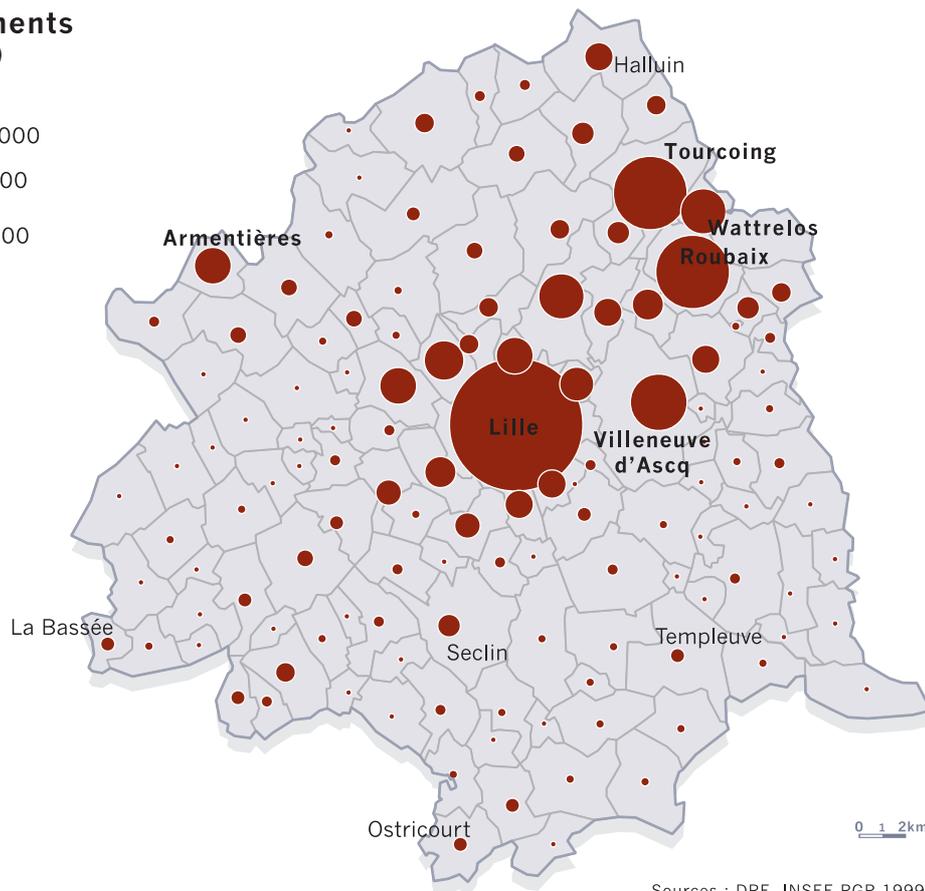
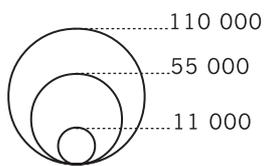
Qualité

La qualité est devenue une préoccupation majeure des ménages et des acteurs de l'habitat, tout particulièrement des pouvoirs publics. Dans la métropole, cette préoccupation est d'autant plus marquée que, sur bien des critères qualitatifs, il existe un retard sensible par rapport aux autres grandes métropoles.

Aussi, tant pour mieux loger la population existante que pour être résolument attractif dans ses capacités résidentielles, l'ambition est-elle de réaliser un « saut qualitatif » perceptible et durable.

LE PARC DE LOGEMENTS ET LA CONSTRUCTION DANS L'ARRONDISSEMENT DE LILLE

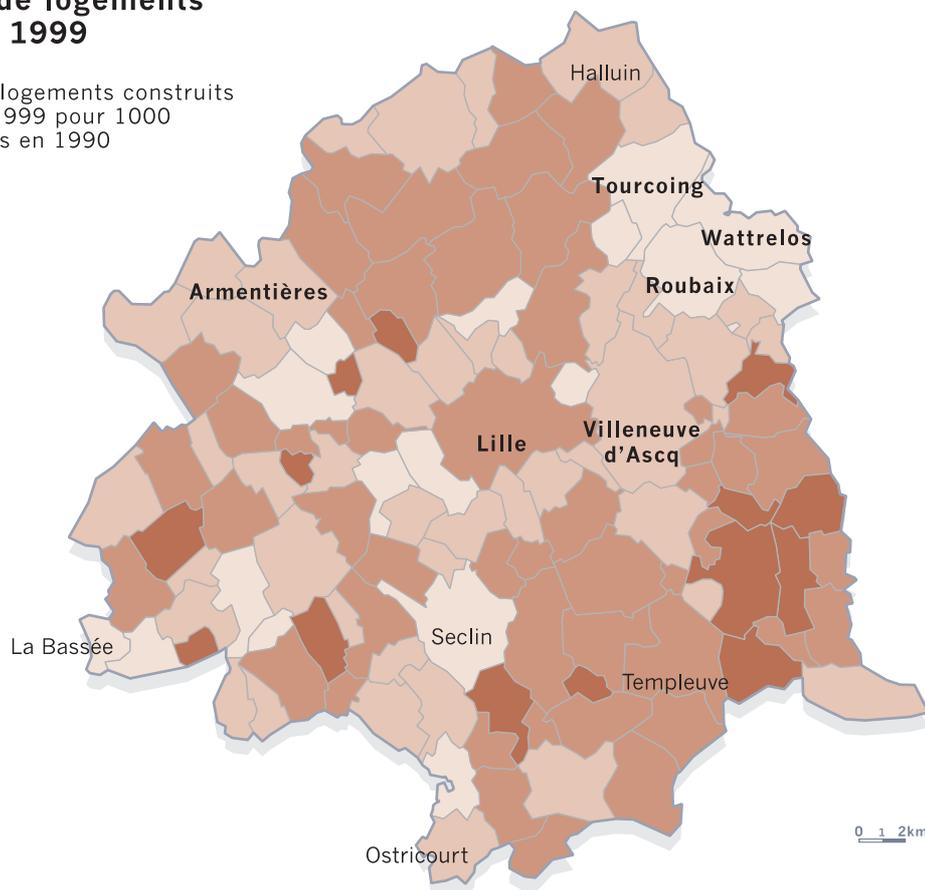
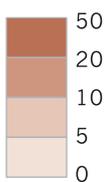
Parc de logements Effectifs 1999



Sources : DRE, INSEE-RGP 1999

Construction de logements entre 1990 et 1999

Nombre moyen de logements construits
par an de 1990 à 1999 pour 1000
logements existants en 1990



Sources : DRE-fichier SITADEL, INSEE-RGP 1999

La qualité de l'habitat demande d'agir de multiples façons. Quelques axes prioritaires pour les vingt ans à venir sont :

- le renouvellement plus substantiel du parc ancien vétuste et de la frange du parc récent (HLM notamment) déqualifiée et rejetée ;
- l'amélioration et l'entretien du parc ancien, à la fois plus systématiques et plus diversifiés, permettant des solutions d'attente sur le devenir de certaines parties du parc ;
- un renouveau de l'offre neuve, à travers une innovation dans les formes urbaines et architecturales, dans l'organisation des logements, pour lutter contre l'uniformité typologique qui affecte l'habitat et répondre aux nouveaux besoins des citadins ;
- la relance de la maison de ville mitoyenne ou en bande et son actualisation constituent en particulier une solution intéressante pour les secteurs de la ville renouvelée, en étant moins dense que la ville industrielle préexistante imbriquant usines et habitat, mais plus compacte et plus économe en espace que les lotissements périurbains ;
- une charte de qualité, souple et durable, pour les extensions périphériques de l'habitat (lotissements, zones opérationnelles, parcelles libres, etc.) et particulièrement aux abords des grands parcs métropolitains (Parcs de la Deûle et de la Marque) ;
- un vaste programme quasi permanent de ravalement des façades ;
- une nouvelle forme de gestion, plus ambitieuse et plus diffuse, de tous les aménagements urbains de proximité qui concourent à la qualité résidentielle ;
- une généralisation du concept de Haute qualité environnementale (HQE) dès le stade de la conception des constructions neuves et réhabilitées. Il vise, entre autres, à l'utilisation de matériaux non polluants et économes en énergie, au renforcement de l'isolation phonique et thermique, à l'utilisation des énergies renouvelables, etc. ;
- un développement paysager significatif par l'instauration d'un taux d'espaces verts plus

important et par la réalisation de murs, de toitures et de terrasses végétalisés ;

- la conception d'un habitat économe en eau et en énergie de façon à préserver nos ressources naturelles et à réduire au maximum le coût des charges qui incombe aux occupants. Ainsi, le chauffage au gaz ou au bois devra-t-il être préféré au chauffage électrique reconnu comme très onéreux à l'usage ;
- une requalification des espaces publics situés aux abords des opérations d'habitat ;
- une prise en compte, dans l'aménagement urbain, dès la phase de conception du bâti (permis de construire), de la globalité des usages : transports en commun, collecte des déchets, affichages, cheminements piétons et cyclistes, etc. ;
- des modes de gestion des espaces de nature et de loisirs réducteurs de coûts, plus écologiques et créateurs d'emplois pérennes ;
- une optimisation des effets requalifiants des grands parcs métropolitains par la réalisation d'aménagements de grande qualité et la construction de programmes exemplaires en frange des parcs de la Deûle et de la Marque.

Accessibilité

L'accessibilité, c'est permettre au plus grand nombre l'accès à un logement décent, c'est aussi permettre un fonctionnement d'ensemble du parc de logements à vocation et à usage social qui ne conduise pas à des situations de « captivité » et de marginalisation.

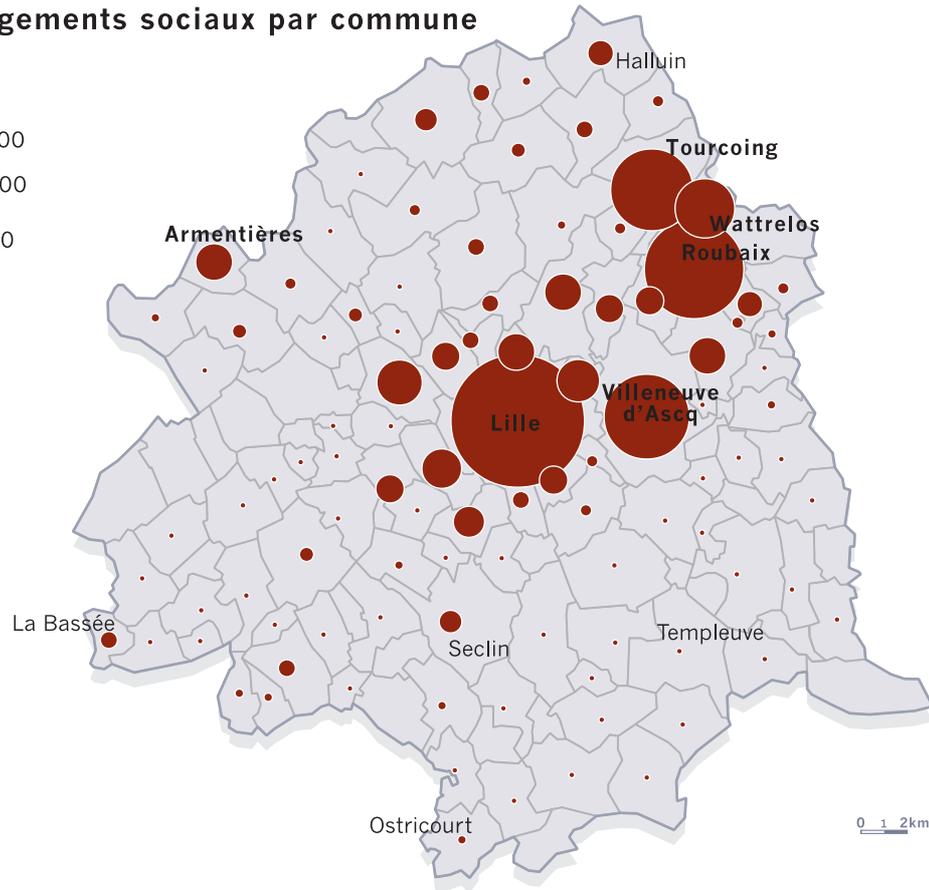
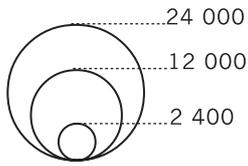
Cet enjeu est d'autant plus important dans la métropole que la part des populations défavorisées est plus élevée que dans d'autres grandes agglomérations.

Améliorer l'accessibilité au logement est une ambition difficile. L'accessibilité est, en effet, liée à toute une série de questions économiques, sociales et culturelles. Elle est, en outre, assez dépendante des politiques de solidarité de niveau national.

Si la diversité et la qualité peuvent très certainement contribuer à l'amélioration de l'accessibilité, elles ne seront pas suffisantes et des actions spécifiques et durables devront être menées :

LE PARC ET LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX DANS L'ARRONDISSEMENT DE LILLE

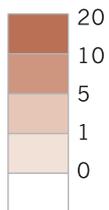
Nombre de logements sociaux par commune en 1999



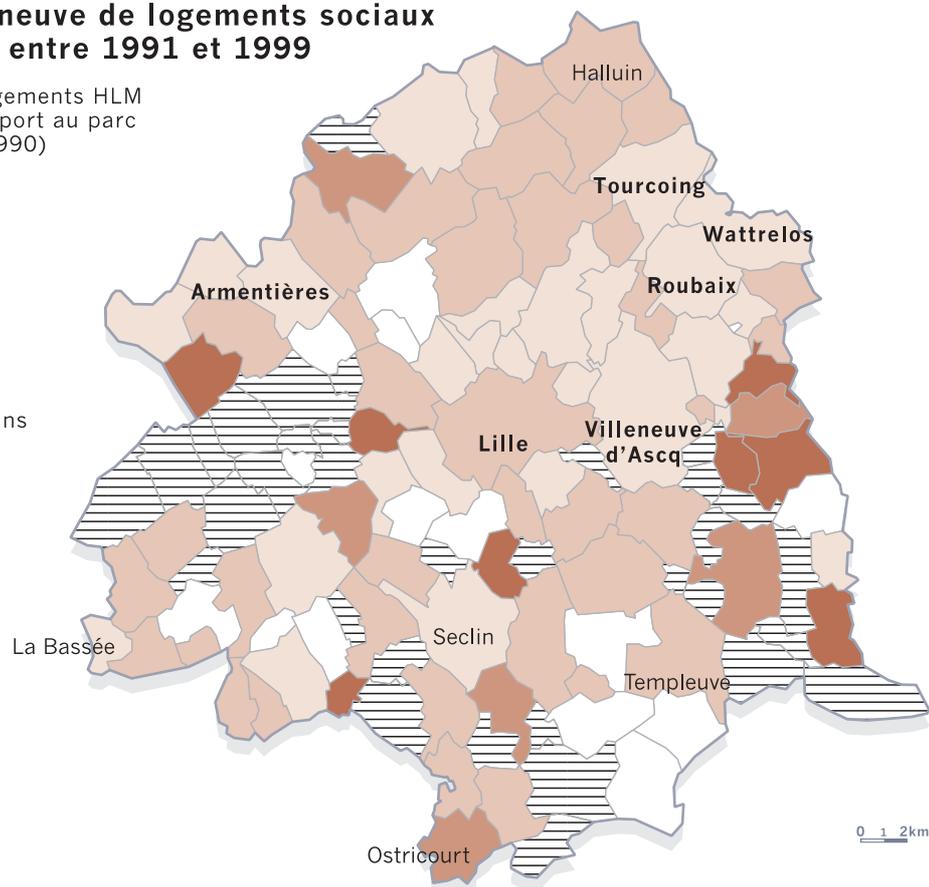
Sources : DRE-Enquête parc locatif social (EPLS),RGP 1999

Construction neuve de logements sociaux par commune entre 1991 et 1999

Pourcentage de logements HLM construits (par rapport au parc de logements de 1990)



Commune sans parc HLM



PLA: Prêt Locatif Aidé

PLUS: Prêt Locatif à Usage Social

Sources: DDE, DRE-Enquête parc locatif social (EPLS)

- une utilisation optimisée du parc locatif social public par rapport à son accessibilité aux populations démunies, mais aussi un accroissement significatif de ce parc et donc une construction neuve substantielle ;
- des actions qui permettent une meilleure utilisation du parc locatif privé à des fins sociales ;
- des formes d'hébergement adaptées et renouvelées pour les populations momentanément en situation difficile ;
- des systèmes de connaissance, de gestion et d'assistance, à la fois plus performants, plus souples et simplifiés ;
- une meilleure connaissance des besoins par la mise en place progressive d'un dispositif de recueil de la demande sociale ;
- le développement d'une politique de peuplement à l'échelle de l'agglomération, sur la base d'un dispositif rassemblant les organismes HLM et les collectivités locales.

2.3. RENFORCER LES CONDITIONS ET LES MOTEURS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2.3.1. L'HÉRITAGE, CONTRAINTES ET OPPORTUNITÉS

Au cœur d'une région longtemps marquée par la puissance de l'industrie, la métropole lilloise a été frappée de plein fouet par la crise du milieu des années 1970 et, plus encore, par la formidable mutation de l'économie qui a bouleversé le fonctionnement de ses activités traditionnelles.

Le nombre des emplois en 1999 –468 000– est très proche de celui de 1975 –463 400– mais cette quasi-stabilité recouvre en fait des variations successives de sens opposés.

De 1975 à 1990, l'emploi a reculé de 2% alors que la population active augmentait de 8,5% ; le nombre des chômeurs a été multiplié par près de 4 (le taux de chômage passant de 3,1% à 13%).

Entre 1990 et 1999, le taux de chômage a continué de croître (15,9% en 1999), mais cette croissance s'explique par la montée rapide du nombre des actifs (+6%). En effet, cette dernière période est caractérisée par la croissance du nombre des emplois qui marque un retournement de tendance : les emplois gagnés dans le secteur tertiaire ont plus que compensé les emplois encore perdus par les activités industrielles.

La crise des industries traditionnelles

Depuis les années 70, l'économie métropolitaine a connu un véritable changement structurel. Ayant suivi le mouvement observé au niveau national, les activités tertiaires dominent maintenant une économie qui était essentiellement industrielle : ainsi, en 1975, l'industrie représentait encore 49% de l'emploi global et le tertiaire 47% ; en 1998, ces proportions étaient respectivement de 21,5% et de 78%.

Dans le domaine de l'industrie, cette évolution est principalement imputable à la crise du textile, mais des pertes d'emplois significatives ont également eu lieu dans d'autres secteurs industriels comme l'agroalimentaire.

La présence de l'industrie reste néanmoins une

spécificité de la métropole. Elle est encore plus marquée dans son voisinage flamand où la proportion d'emplois de ce secteur approche les 35%.

Les forces en présence

L'activité économique de la métropole est diversifiée et caractérisée par une imbrication étroite de l'industrie et des services, de l'« ancienne » et de la « nouvelle économie ». Il est ainsi difficile de dissocier textile et grande distribution, comme il est difficile de séparer vente par correspondance et à distance (VPCD), filière graphique et compétences en e-business et e-commerce.

Quelques secteurs présentent cependant une concentration exceptionnelle qui leur confère une visibilité internationale. Il s'agit du commerce et de la grande distribution, ainsi que du textile.

En raisonnant à l'échelle élargie de l'aire urbaine comprenant les territoires de l'ancien Bassin minier, comme le font les investisseurs étrangers, les industries liées aux transports terrestres, automobile et ferroviaires (métallurgie, mécanique, plasturgie) présentent également une concentration exceptionnelle.

D'autres secteurs sont fortement représentés sans pour autant atteindre le même niveau de concentration : l'agroalimentaire, l'imprimerie / arts graphiques, l'industrie mécanique et électrique, la chimie-pharmacie-santé.

Les emplois de service aux entreprises ont connu une forte croissance lors de la dernière décennie. L'essor de ces activités illustre la mutation du tissu économique local et le rôle de centre tertiaire que joue Lille pour son environnement régional. Cependant, l'économie métropolitaine s'inscrit encore dans un processus de rattrapage par rapport à d'autres grandes agglomérations pour les emplois tertiaires supérieurs (conseil, activités high-tech, sièges de sociétés internationales, finance...).

La métropole accueille également un ensemble d'activités à forte composante scientifique

et technologique dans les domaines de l'information et de la communication, du commerce électronique, de l'image... et de nombreux laboratoires de recherche.

Un vivier de petites entreprises

L'arrondissement se caractérise aussi par la présence d'un vivier de petites entreprises (PME, PMI et artisanat) aux activités variées. En 1999, 92% des entreprises comptaient moins de 20 salariés et 87% moins de 10 salariés. La présence des artisans (88 pour 10 000 habitants) demeure cependant nettement plus faible que la moyenne nationale (135 pour 10 000 habitants).

Les entreprises sont localisées de façon diffuse, principalement dans les tissus urbains : en 1999, seuls 10% des établissements étaient implantés dans des parcs d'activités. Cette répartition se double d'un fort attachement au territoire d'implantation ; les extensions et les mouvements d'établissements se font souvent dans la même commune ou dans une commune proche.

2.3.2. LES ACTIVITÉS STRATÉGIQUES POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA MÉTROPOLE

Une grande métropole est caractérisée par une activité foisonnante. Lille, plus que d'autres villes, peut revendiquer une grande diversité économique.

Le schéma directeur, document de planification, donne l'occasion de mettre l'accent sur des points forts qu'il convient de renforcer et des points faibles qu'il convient de résorber en matière de développement. Il s'appuie pour cela sur les études et travaux récents, en particulier ceux qui ont préparé, en 2001, la définition de la stratégie économique de Lille Métropole Communauté urbaine.

Cet effort de hiérarchisation est néanmoins sans exclusive. Toutes les formes d'activités compatibles avec les options d'aménagement retenues et les principes d'un développement durable seront les bienvenues. L'incitation à la création d'entreprises génératrices de richesse, d'emplois et de ressources fiscales, quels que soient leur taille ou leur domaine, doit d'ailleurs devenir une priorité transversale. Le soutien à la création des

petites et très petites entreprises, notamment de l'artisanat, constitue un enjeu particulier de développement, parce qu'elles apparaissent, de plus en plus, comme des partenaires efficaces des activités industrielles et tertiaires ainsi que pour les services qu'elles apportent aux particuliers.

En outre, les réseaux de développement de l'économie sociale et solidaire sont très actifs dans la métropole : services de proximité, marchands ou d'utilité sociale, ou encore commerce équitable.

Créatrices de nouveaux services et de nouveaux emplois, ces activités privilégient l'équité sociale, le respect de l'environnement et la solidarité. Elles contribuent à la dynamique de développement durable du territoire et à la création d'emplois solidaires.

Il convient de promouvoir cette économie sociale et solidaire, de favoriser la solvabilisation et la pérennisation de ses entreprises en :

- développant les services de proximité ;
- soutenant la création de services d'utilité sociale permettant la sortie des emplois jeunes ;
- professionnalisant les activités de service public du monde associatif.

Les secteurs les plus stratégiques pour le développement de la métropole sont :

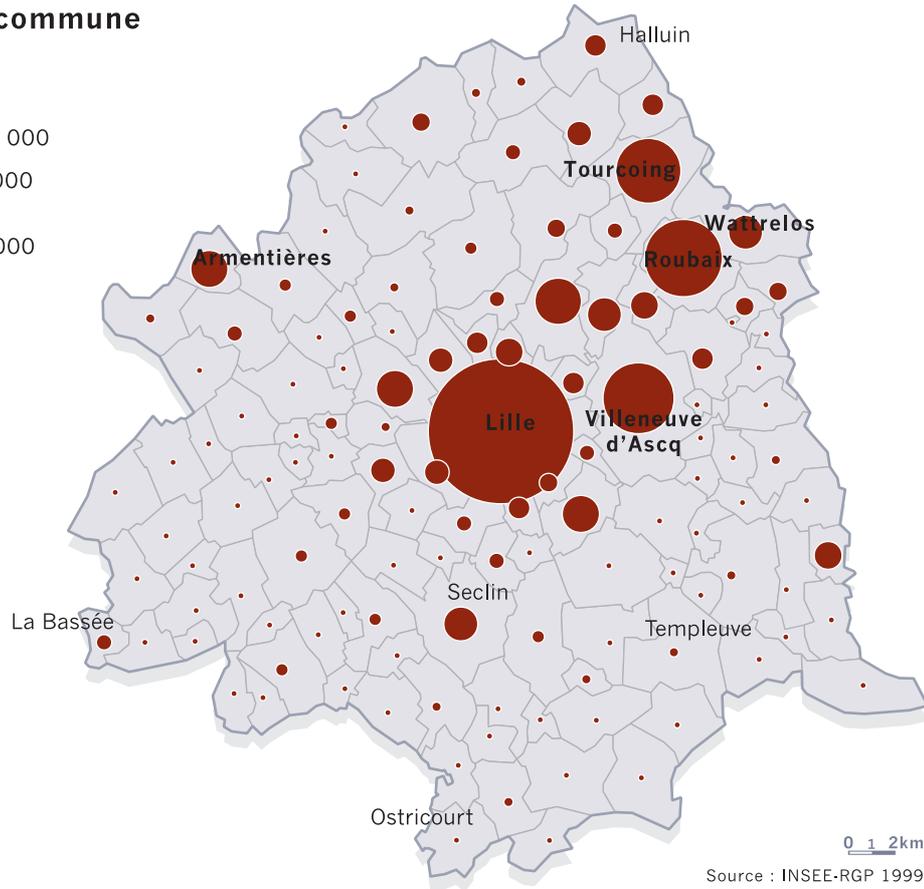
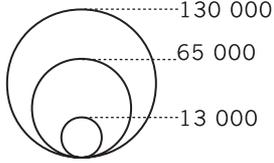
- les activités caractérisées par une concentration exceptionnelle :
 - le commerce et la distribution ;
 - le textile (en lien avec le territoire transfrontalier) ;
 - les industries liées aux transports terrestres (en lien avec le territoire régional) ;
- les activités industrielles et tertiaires supérieures à haute valeur ajoutée et à fort impact technologique participant « de la nouvelle économie », plus spécifiquement :
 - les technologies de l'information et de la communication (TIC),
 - la biologie-santé ;
- les activités de commandement ou positionnées résolument à l'international : activités de sièges, de conseil et de services internationaux, les pôles de recherche notamment privés, les services publics nationaux et les institutions internationales ;
- les activités de congrès, tourisme et loisirs ;
- les activités culturelles marchandes ;
- la logistique et les transports.

Enfin, la formation supérieure et la recherche

L'EMPLOI DANS L'ARRONDISSEMENT DE LILLE

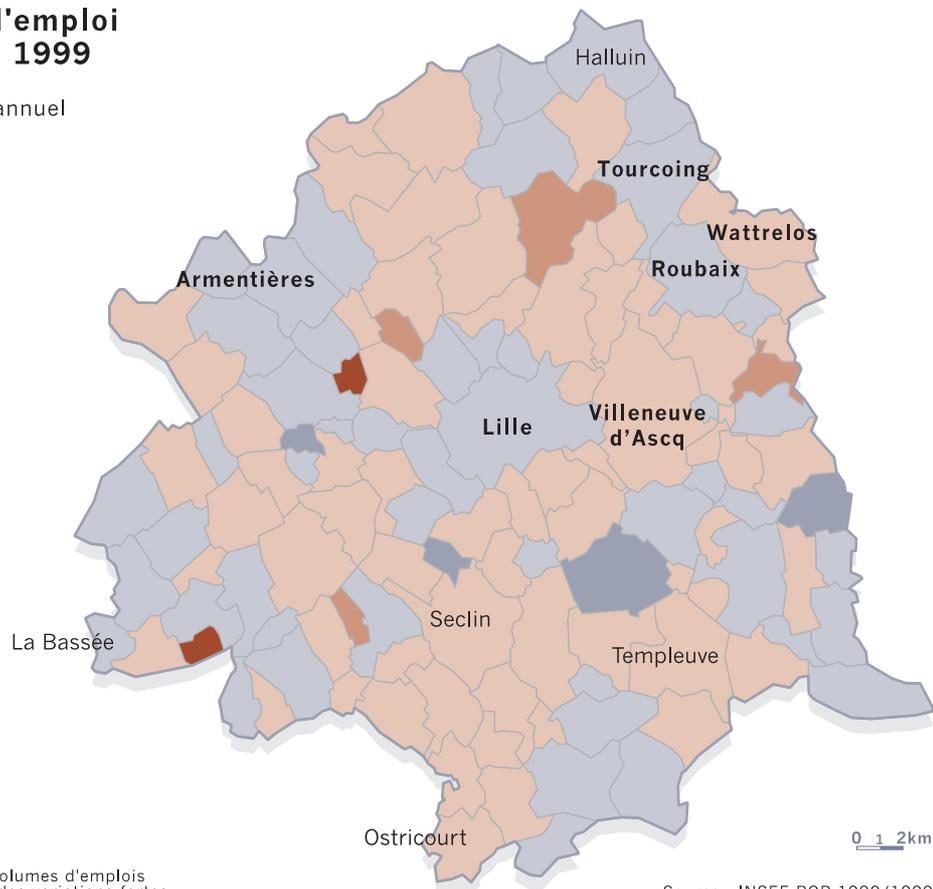
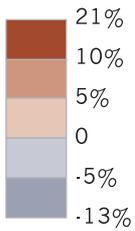
L'emploi à la commune en 1999

Nombre d'emplois



Evolution de l'emploi entre 1990 et 1999

Taux de variation annuel
de l'emploi (1)



(1) L'évolution sur des volumes d'emplois faibles entraîne parfois des variations fortes

peuvent être considérées comme des « facteurs de production » vitaux pour le dynamisme et l'attractivité des territoires comme l'étaient, au début de l'économie industrielle, les ressources énergétiques et les matières premières.

Les filières à concentration exceptionnelle

Ces filières forment le socle de l'économie métropolitaine et contribuent à son rayonnement international. Leur essor engendre des développements en chaîne qui font parler, à leur propos, d'« effet de grappe ».

Dans l'arrondissement de Lille, le commerce et la grande distribution emploient une personne sur trois dans le secteur privé. Les sièges sociaux de firmes de grande distribution sont particulièrement nombreux : 40 au total, parmi lesquels ceux de la vente par correspondance et à distance, dont 70 % de l'activité nationale est regroupée dans la métropole. Cette concentration se localise plus particulièrement dans la partie nord-est de l'agglomération.

Les puissantes centrales d'achat des sociétés de grande distribution engendrent une demande qui irrigue l'économie métropolitaine et régionale (textile, publicité, arts graphiques, finance, applications des technologies de l'information et de la communication). Ainsi, la vente par correspondance et à distance a induit la constitution d'une véritable « filière graphique » composée de PMI performantes. La seule présence des sièges de ces sociétés de grande distribution motive de nombreux investisseurs dans leur choix de localisation en région.

Le textile reste un grand secteur d'activité de la région (une des premières régions textiles d'Europe), mais aussi de la métropole transfrontalière (Courtrai et Roulers en Flandre offrent plus d'emplois dans le textile que l'arrondissement de Lille). L'industrie textile est présente sur les trois grands marchés (habillement, textiles de maison et textiles techniques) et sur l'ensemble des métiers, de l'amont vers l'aval de la chaîne de production (négoce, filature, tissage, tricotage, ennoblissement, confection, distribution). Cette industrie a connu une mutation structurelle longue et douloureuse et dans les années 90, une nouvelle vague d'importantes pertes d'emplois. Elle est néanmoins caractérisée par des entre-

prises très capitalistiques intégrant les nouvelles technologies et ouvertes à l'international. Dans un contexte de concurrence exacerbée - notamment avec l'effet de la libéralisation totale des échanges mondiaux de produits textiles d'ici 2005 - ce secteur n'est cependant pas à l'abri de nouvelles restructurations. C'est également le cas pour d'autres secteurs industriels traditionnels représentés dans la métropole.

S'agissant des activités appartenant au champ des transports terrestres (industrie automobile et ferroviaire), la métropole peut difficilement mobiliser des emprises nécessitant de très vastes implantations. Les territoires voisins de l'ancien Bassin minier et ceux du Tournaisis sont mieux pourvus en grands espaces disponibles et peuvent donc plus facilement répondre à ce type de demande. Mais la métropole contribue, par son offre urbaine et résidentielle, à l'attractivité d'ensemble de l'aire métropolitaine transfrontalière. Elle peut aussi prétendre attirer, en bonne intelligence avec les territoires riverains, des activités tertiaires supérieures (recherche, études...) ou secondaires à haute valeur ajoutée entrant dans ce champ d'activité.

Les activités industrielles et tertiaires supérieures participant de la « nouvelle économie »

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) se développent aujourd'hui très fortement, pénètrent l'ensemble de la vie économique, sociale et culturelle : internet, téléphone mobile, haut débit, commerce électronique, image numérique, synthèse vocale... et induisent une nouvelle révolution des modes de travail et de vie, dans un contexte d'internationalisation et d'accélération des échanges. Ces activités auront, selon toute probabilité, un rôle structurant dans l'économie de demain. Leur présence significative distinguera les grandes métropoles internationales.

La métropole lilloise dispose d'un tissu d'activités positionné de longue date sur les TIC (vente à distance, marketing direct, distribution), d'un ensemble d'entreprises reconnues au plan européen dans le domaine de l'internet, du commerce électronique, de l'image numérique, des télécommunications et de la télémédecine, et de la compétence de ses laboratoires de

recherche. Le développement de ces activités peut constituer un puissant moteur de mutation pour l'armature économique de la métropole.

Tirant parti de ce contexte, Lille Métropole Communauté urbaine a d'ores et déjà engagé, avec le projet « Digiport », une action volontariste afin de se positionner comme un pôle international de l'industrie numérique et un leader européen du commerce électronique et de l'image numérique. L'objectif est de favoriser le développement des entreprises et de créer de nombreux emplois dans ce secteur.

Cette démarche s'inscrit dans la stratégie régionale visant à faire du Nord - Pas de Calais une région leader en Europe dans ce domaine.

Le secteur de la biologie-santé regroupe les activités de prévention, de diagnostic et de traitement (industries pharmaceutiques, pharmacie, biomédicale, biotechnologies de la santé). Il recouvre aussi la production de produits répondant à des besoins connexes (forme physique, hygiène alimentaire et corporelle) et à certains aspects de l'amélioration de l'environnement.

La métropole se distingue par la présence de pôles confirmés ou en émergence concernant les maladies cardio-vasculaires, l'informatique hospitalière, les neurosciences, l'immunologie, la toxicologie, la génétique, etc. Deux mille chercheurs en sciences de la vie et 600 entreprises du secteur de la santé y sont dénombrés. Dans le domaine de la recherche, la région se classe au 4^e rang national par ses publications en biologie/santé. Le génopole « pathologies génétiques multifactorielles et innovations thérapeutiques », le site Calmette (Institut de biologie du CNRS et Institut Pasteur de Lille), l'université médicale Lille II et le CHRU, avec leur institut de médecine prédictive et l'université de Lille I pour les interfaces entre biologie et physique-chimie, structurent un paysage scientifique extrêmement riche dans ce domaine.

Le développement de ce secteur s'appuie sur le centre hospitalier régional universitaire, qui est le premier employeur de la métropole (12 500 emplois) et le plus grand site hospitalo-universitaire d'Europe. Il s'appuie aussi sur l'Institut Pasteur, l'Établissement de transfusion sanguine, l'Établissement français du sang et le pôle génétique (Genfit)...

Le projet Eurasanté, fédéré par un groupement d'intérêt économique, a pour vocation de développer et de mieux structurer ce secteur d'activité dans la métropole.

Les activités de commandement ou positionnées à l'international

Ces activités (sièges sociaux, conseil et services internationaux, pôles de recherche notamment privés, services publics nationaux et institutions internationales) sont sous-représentées, si l'on compare la métropole lilloise à d'autres grandes métropoles internationales.

Il en est ainsi des services de haut niveau dans les domaines du management, des finances et du droit international, qui ne répondent ni quantitativement, ni qualitativement à la demande suscitée par le développement international des grandes entreprises métropolitaines. La présence de ces services est, de plus, un critère fréquent pour le choix d'implantation de sièges ou de fonctions directionnelles. Il y a donc là un enjeu majeur de mise à niveau pour la métropole lilloise.

Les activités de congrès, de tourisme et de loisirs

Le développement de la société de loisirs conduit à réfléchir à la valorisation des atouts de la métropole et de la région dans les secteurs économiques liés au développement du temps libre. Les activités liées au tourisme, à l'amélioration de l'environnement ou aux services rendus à la personne présentent de réelles possibilités de développement dont la métropole peut tirer parti, en lien avec la région.

Dans les années 1990-2000, le tourisme urbain à vocation culturelle, patrimoniale et commerciale s'est considérablement développé à Lille, attirant notamment les clientèles belges, anglaises et même françaises. L'arrivée du TGV s'est accompagnée d'efforts importants de requalification d'espaces publics et d'investissements majeurs comme le Palais des Beaux-Arts ou la réhabilitation de la Vieille Bourse.

Parallèlement, Lille Grand Palais a engendré une nouvelle activité de tourisme d'affaires et de congrès.

Néanmoins, différents indicateurs témoignent du chemin restant encore à parcourir : ainsi, le nombre de chambres d'hôtels 3 ou 4 étoiles est-il sensiblement inférieur à Lille à ce qu'il est à Lyon ou à Marseille-Aix.

Ce constat porté sur l'armature hôtelière concerne le développement touristique de la métropole, mais aussi son positionnement international.

Les activités culturelles marchandes

Ce secteur se relie également au développement du temps libre et des loisirs. Associant activités artistiques, communication et techniques de pointe, sa présence est porteuse de rayonnement et de création d'emplois et caractérise les grandes métropoles ; il mérite donc d'être développé, notamment à partir des réussites déjà enregistrées dans la métropole, dans le domaine des images électroniques par exemple.

La logistique et les transports

Les activités de transport et de logistique sont importantes en raison de la position de la métropole sur un nœud d'échanges entre la France et les pays du nord-ouest de l'Europe. Ces activités rassemblent, dans les pays développés, des phases de transformation «ultimes» de la marchandise et représentent donc un potentiel de valeur ajoutée et d'emplois. Leur présence peut également entraîner le développement d'autres activités, à forte composante technologique, comme le e-commerce.

Les activités de recherche et de transfert de technologie

Appuyé en partie sur un important pôle universitaire, le dispositif de recherche local est important, bien que très atomisé. Il comprend 210 laboratoires. Tous les domaines de recherche sont couverts ; pourtant la région ne concentre que 3 % du potentiel national de recherche.

De ce fait, le pôle universitaire lillois ne bénéficie pas d'un fort rayonnement national et européen sauf dans quelques disciplines comme la biologie-santé ou la micro-électronique. Ces pôles de compétences ne correspondaient

pas, jusqu'à un passé récent, à des secteurs économiquement développés au plan local. Une démarche volontariste a cependant été engagée ces dernières années en faveur de la santé et des technologies de l'information et de la communication. L'antériorité et l'efficacité de l'action entreprise dans le domaine de la santé ont commencé à porter leurs fruits, comme cela a été indiqué précédemment.

Trois projets récemment annoncés, situés dans la métropole ou à proximité, devraient venir renforcer le potentiel de recherche sur certains de ses points forts :

- un institut consacré aux composants matériels et aux logiciels du futur, à Villeneuve d'Ascq ;
- un centre interdisciplinaire à l'interface de la physique et de la biologie, également à Villeneuve d'Ascq ;
- un centre d'expertise dans le domaine de la sécurité routière et ferroviaire venant compléter les activités de recherche déjà implantées à Valenciennes.

Néanmoins, les échanges et les transferts de technologie entre le milieu local de recherche et le monde de l'entreprise restent à développer.

2.3.3. LES LIGNES DE FORCE D'UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La mise en service du TGV nord européen et du tunnel sous la Manche, la construction européenne associée à l'ouverture des frontières, l'accélération de la mondialisation ont offert de nouvelles perspectives de développement à la métropole.

Il s'agit certes d'assurer le rôle de capitale régionale en réunissant une gamme de services liés à cette fonction. Dans ce domaine et vis-à-vis des autres grandes agglomérations européennes, la métropole lilloise rattrape progressivement son retard.

Mais il s'agit également de se hisser au rang international. Pour y parvenir, beaucoup reste à faire dans le prolongement des actions exemplaires accomplies ou engagées dans les années 1980-1990. Hormis l'ouverture des grandes infrastructures déjà mentionnées, il convient de souligner la politique de

reconquête urbaine entreprise et la création du nouveau quartier d'affaires « Euralille », au cœur de l'agglomération. Les efforts pour poursuivre l'amélioration du rayonnement de Lille Métropole, dans bien d'autres domaines, la culture ou le sport par exemple, doivent aussi être prolongés.

Miser sur un changement d'échelle

La métropole est placée dans un nouveau réseau de concurrences (entre Paris, Bruxelles et Londres notamment), rendant plus indispensable encore la mise en cohérence des atouts et des volontés avec la région et les territoires transfrontaliers.

Pour entrer dans la compétition des très grandes villes et profiter du potentiel de positionnement et de développement qui lui est désormais ouvert, la métropole doit tirer parti du poids de toute l'aire urbaine transfrontalière et intensifier ses relations économiques avec le réseau régional des villes comme avec le versant belge.

Cette volonté se traduit par l'élaboration de projets communs et le développement d'outils « facilitateurs » tels que la Conférence permanente intercommunale transfrontalière (COPIT) ou le réseau des agglomérations de Flandres, Hainaut, Artois et Littoral (RAFHAEL).

Par ailleurs, la mise en place d'un axe Lille-Bruxelles, l'établissement de nouvelles relations avec la Grande-Bretagne, susciteront des opportunités de développement de nouvelles fonctions liées à l'international. Ces dimensions doivent être incluses dans les stratégies économiques.

Développer prioritairement les secteurs d'activités stratégiques

Les orientations proposées concernent prioritairement les secteurs d'activités considérés comme stratégiques évoqués ci-dessus.

En contrepoint des tendances lourdes de l'économie mondiale, selon lesquelles les régions les plus développées voient les secteurs de haute technologie et les services supplanter les industries manufacturières traditionnelles, il apparaît important d'affirmer le maintien d'une vocation industrielle pour la métropole. Il s'agit d'aider les

entreprises à renforcer leur positionnement concurrentiel par des gains de productivité, par l'adoption de « stratégies de niche » et le choix d'activités ciblées, à forte valeur ajoutée, intégrant des compétences immatérielles qui leur permettent d'être réactives et novatrices.

Pour les filières à concentration exceptionnelle, il convient de soutenir, en partenariat avec les organisations professionnelles, des actions de développement endogène, mais aussi de rechercher et d'accueillir en priorité les activités renforçant l'« effet de grappe ».

Parmi les activités de commerce et de grande distribution, les entreprises les plus importantes ont déjà une forte composante internationale ou sont en pleine expansion internationale. Il est essentiel de favoriser leur développement à partir du territoire de la métropole où leur stratégie peut entrer en synergie avec la visibilité internationale recherchée.

Pour les activités industrielles et tertiaires participant de la « nouvelle économie », il s'agit de poursuivre les actions volontaristes engagées en faveur des technologies de l'information et de la communication (TIC) et de la biologie-santé.

Il s'agit de développer la vocation industrielle numérique de la métropole et sa compétitivité internationale, en favorisant l'accès aux services et aux réseaux de télécommunications sur tout le territoire. Il s'agit aussi de permettre l'appropriation des TIC par tous. Ces ambitions sont celles du projet Digiport de Lille Métropole Communauté urbaine. Ce projet s'appuie particulièrement sur quatre sites : les rives de la Haute-Deûle Euratechnologies à Lille-Lomme, la Haute-Borne à Villeneuve d'Ascq, l'Union à Roubaix-Tourcoing et Port Royal à Lambersart. Un cinquième est à l'étude à Fâches-Thumesnil. Les aménagements à réaliser sur ces sites devraient viser l'incubation, l'essaimage, la mise en réseau des entreprises et, plus généralement, le développement de pôles de compétences.

Il s'agit également de conforter l'action volontariste déjà entreprise en faveur du pôle biologie-santé sous l'égide du GIE Eurasanté, par la promotion du parc d'activité Eurasanté et le soutien au développement des bio-entreprises.

Dans le domaine des activités de commandement ou positionnées résolument à l'international (activités de siège, de conseil et de services internationaux, les pôles de recherche, notamment privés, les services publics nationaux et les institutions internationales), il s'agit avant tout de combler les déficits de la métropole dans sa concurrence avec les autres villes internationales.

À cette fin, il convient de se doter des moyens de veille efficaces, afin de détecter, voire d'anticiper les opportunités d'implantation et de mener une action de promotion et un lobbying actif auprès de décideurs publics et privés et des grands prescripteurs nationaux et internationaux.

Pour les activités de congrès, tourisme et loisirs, il s'agit de poursuivre la valorisation du potentiel touristique.

Lille a été classée ville touristique en octobre 2001. Au-delà du patrimoine historique lillois et de ses musées, la métropole dispose d'atouts encore assez peu exploités. Parmi ceux-ci figurent les canaux, étroitement associés à l'identité des cités du « bas-pays ». Leur requalification et leur réaffectation progressive à une fonction urbaine de tourisme et de loisirs sont engagées (Deûle, canal de Roubaix de la Deûle à l'Escaut, Lys), couplées à une mise en valeur du patrimoine. Cette mutation d'anciennes infrastructures industrielles est symbolique d'un changement d'époque.

Dans ce domaine du tourisme, le potentiel est bien plus grand à l'échelle transfrontalière. En effet, Ypres (Ieper), Tournai, Courtrai (Kortrijk) disposent d'un patrimoine attractif ; Gand (Gent) et Bruges (Brugge), certes plus éloignées, possèdent une renommée internationale.

Une meilleure mise en réseau est souhaitable avec Lille, mais aussi Roubaix, Tourcoing et Villeneuve d'Ascq et au-delà avec l'ensemble de la région. Les offices de tourisme de la métropole ont d'ailleurs commencé à travailler ensemble.

La création de grands parcs, la réalisation de la « trame verte et bleue » contribueront également au renversement d'image de la métropole tout en favorisant un tourisme de proximité qui peut trouver des synergies avec l'agriculture périurbaine.

Pour les activités de transport - logistique, la

plateforme multimodale « Delta 3 » est une réalisation essentielle : par sa dimension européenne, cette structure devrait concentrer une partie des activités logistiques à grande échelle.

À l'échelle du marché intramétropolitain, le secteur est en pleine mutation. Le développement des services à la personne et du e-commerce pourrait accroître les flux interurbains et les livraisons intra-urbaines.

Le développement des activités logistiques doit être conçu dans le cadre des relations métropole-région et dans une perspective de développement durable valorisant les sites multimodaux. Il est proposé de faciliter le développement des activités logistiques utiles au bon fonctionnement de l'économie métropolitaine ou qui offrent un fort potentiel en termes de valeur ajoutée et d'emplois.

Veiller à réunir les conditions de la prospérité

Dans les domaines de la formation supérieure et de la recherche, il convient de remettre à niveau les équipements universitaires des quatre villes-centres (Lille, Roubaix, Tourcoing, Villeneuve d'Ascq) et de développer les liens entre les universités et le monde de l'entreprise. Le projet CIEL (Centre d'innovation et d'échanges de Lille Métropole) envisagé sur le site de la Haute-Borne s'inscrit dans cette perspective. Il s'agit de répondre notamment aux besoins des activités stratégiques, de développer et de structurer les transferts de la recherche vers l'industrie et de favoriser l'innovation technologique.

Cela doit concerner en particulier les domaines d'excellence de la région et de la métropole : la biologie génomique, les technologies avancées de communication et de transports terrestres, les mutations industrielles entrepreneuriales et sociétales, l'environnement et l'urbanisme, la qualité et la sécurité agroalimentaire, l'électronique et la micro-électronique.

Il convient également d'anticiper les nouveaux métiers et nouvelles compétences, de développer et fédérer durablement les pôles scientifiques, les pôles technologiques, les pôles professionnels et les centres d'animation des réseaux. Il est également nécessaire de développer la notoriété

du territoire en aidant la recherche à s'inscrire dans les réseaux internationaux et d'inciter à l'apprentissage des langues étrangères.

Réconcilier le commerce et la ville

La métropole a connu en trente ans une transformation profonde de son armature commerciale. L'avènement du libre-service et l'explosion des supermarchés, puis des hypermarchés, la transformation des comportements des consommateurs et l'utilisation généralisée de l'automobile ont fait le succès des centres commerciaux périphériques.

L'agglomération lilloise est aujourd'hui, l'une des plus équipées de France en grandes et moyennes surfaces (plus de 400 m²), avec une densité commerciale de 589 m²/1 000 habitants, alors que la moyenne nationale pour les grandes agglomérations est de 485 m²/1 000 habitants. Cette densité est de 498 m²/1 000 habitants pour l'agglomération lyonnaise et de 612 m²/1 000 habitants pour celle de Marseille¹. L'armature commerciale métropolitaine comprend 16 hypermarchés, 150 supermarchés (contre 128 à Marseille et 119 à Lyon) et plus de 360 grandes et moyennes surfaces spécialisées, mais accuse une faiblesse marquée dans la catégorie « grands magasins » (un contre sept à Lyon et huit à Marseille) qui sont des magasins « urbains » par excellence.

Les pôles périphériques sont répartis sur le territoire de l'arrondissement, surtout en bordure de la grande zone agglomérée qui forme l'axe central de la métropole. Leur attraction (avec celle de quelques ensembles situés à proximité, dans le Pas de Calais) concerne l'essentiel du territoire de l'arrondissement. Le succès de ces équipements a affaibli le commerce et l'animation des centres-villes de l'ensemble de l'arrondissement et provoqué à certains endroits un effondrement de l'équipement commercial local, ce qui se traduit en général par une fragilisation de la vie de quartier.

D'autres niveaux de concurrence existent, avec les équipements commerciaux des territoires proches de l'arrondissement lillois, dans la région et transfrontaliers (qu'ils soient flamands ou wallons). L'attraction des hypermarchés français sur la clientèle belge ou des jardinerie belges sur la clientèle française est d'ailleurs souvent évoquée.

Pour faire face aux questions posées par ces mutations, la métropole a pris l'initiative : la Conférence permanente d'urbanisme commercial a été créée en 1997. Elle réunit des représentants des collectivités locales, des organismes consulaires et des associations de consommateurs pour mener la réflexion et définir des orientations communes.

Les principales orientations retenues sont pleinement cohérentes avec celles du schéma directeur :

- conserver à la ville son rôle d'animation en favorisant les implantations commerciales ;
- assurer l'attractivité des centres-villes et maintenir une offre commerciale de proximité, aussi bien dans les quartiers que dans les petites communes ;
- limiter le développement des pôles commerciaux périphériques ;
- promouvoir la qualité architecturale, paysagère et environnementale des implantations commerciales, en particulier des entrées de ville et des centres commerciaux.

Le travail effectué a abouti à l'approbation fin 2000 et début 2001 du schéma de développement et d'urbanisme commercial par Lille Métropole Communauté urbaine, les Chambres de commerce et d'industrie de Lille Métropole et d'Armentières - Hazebrouck, la Chambre de métiers du Nord et le Syndicat mixte du schéma directeur.

Un nouveau contexte de réflexion stratégique et de coopération

Dans le cadre de la « Loi relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale », Lille Métropole Communauté urbaine a décidé de prendre la compétence économique. Un régime de taxe professionnelle d'agglomération s'appliquera à compter de 2002 ; une nouvelle réflexion sur la stratégie économique est en cours.

Les autres communautés de commune de l'arrondissement – celles du Sud Pévélois, du Carrembault, du Pays de Pévèle, de la Haute-Deûle et des Weppes – se sont également dotées de compétences dans le domaine économique et trois d'entre elles (Sud Pévélois, Haute-Deûle, Weppes) ont adopté une taxe professionnelle unique.

Cette évolution du contexte administratif et fiscal modifie profondément, pour l'essentiel des

1 (Source : IFLS-LSA, 2000)

communes de l'arrondissement, la manière d'appréhender le développement économique du territoire. Elle resserre le pouvoir de décision autour de l'intercommunalité, change les rapports entre recettes fiscales des communes et aménagement du territoire, et rend incontournable l'élaboration d'une stratégie de développement partagée, associant les communes, les structures intercommunales et les milieux économiques, en procédant à une redistribution des rôles.

Cette stratégie devra naturellement intégrer l'action en faveur du développement exogène déjà conduite par un outil métropolitain, l'APIM, cofinancé par Lille Métropole Communauté urbaine et la Chambre de commerce et d'industrie de Lille Métropole.

Au-delà du territoire métropolitain, en Flandre et en Wallonie, des structures intercommunales sont en place depuis les années soixante. Au sud de l'aire métropolitaine, les territoires de l'ancien Bassin minier se sont également organisés et dotés de compétences économiques. Ainsi, le paysage institutionnel se simplifie-t-il, facilitant les coopérations entre les territoires.

S'appuyant sur des intercommunalités aux compétences désormais renforcées, sur les outils de développement de la métropole et sur les milieux économiques, la mise en place d'un véritable plan stratégique, situé à l'échelle de l'aire transfrontalière, pourra être proposée à partir des réflexions des différents territoires et en concertation avec le Département, la Région et l'État. Ce plan stratégique aurait pour vocation d'être, demain, un support de l'action économique de la métropole lilloise en concertation avec les territoires qui l'entourent. Une telle approche appelle aussi de nouvelles réflexions sur la solidarité fiscale nécessaire au montage de projets se développant à l'échelle de l'aire urbaine.

2.3.4. LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET LES ENJEUX SPATIAUX

Les grandes orientations spatiales du schéma directeur encadrent la mise en place, sur le territoire, de la stratégie de développement. Ce sont : le renouvellement des espaces meurtris par les crises, des extensions urbaines d'ampleur limitée, notamment sur les terres agricoles et les

zones vertes, la maîtrise de l'évolution de la forme urbaine ; la recherche d'une plus grande équité territoriale, le souci du développement durable.

Une offre foncière diversifiée

En termes fonciers, il s'agit de proposer une offre variée et bien répartie sur le territoire, répondant aux différents besoins des entreprises en parcs d'activités et en terrains urbains.

Cela conduit à favoriser le renouvellement et le renforcement des axes sur lesquels s'est développée la métropole en particulier autour de Lille, Roubaix, Tourcoing et Villeneuve d'Ascq (point de concentration des universités). Cela concerne aussi la vallée de la Lys et différents espaces du sud de l'arrondissement.

Se réclamant du développement durable, les propositions d'espaces d'accueil pour les entreprises excluent le développement de « méga zones d'activités » de plusieurs centaines d'hectares dans les espaces ruraux qui ceinturent la partie agglomérée. Elles retiennent un maillage de sites d'activités composé de quelques espaces d'une centaine d'hectares utiles environ, d'espaces de taille plus réduite, plus nombreux et plus répartis sur le territoire, et d'emprises situées dans la ville existante, notamment dans la ville renouvelée.

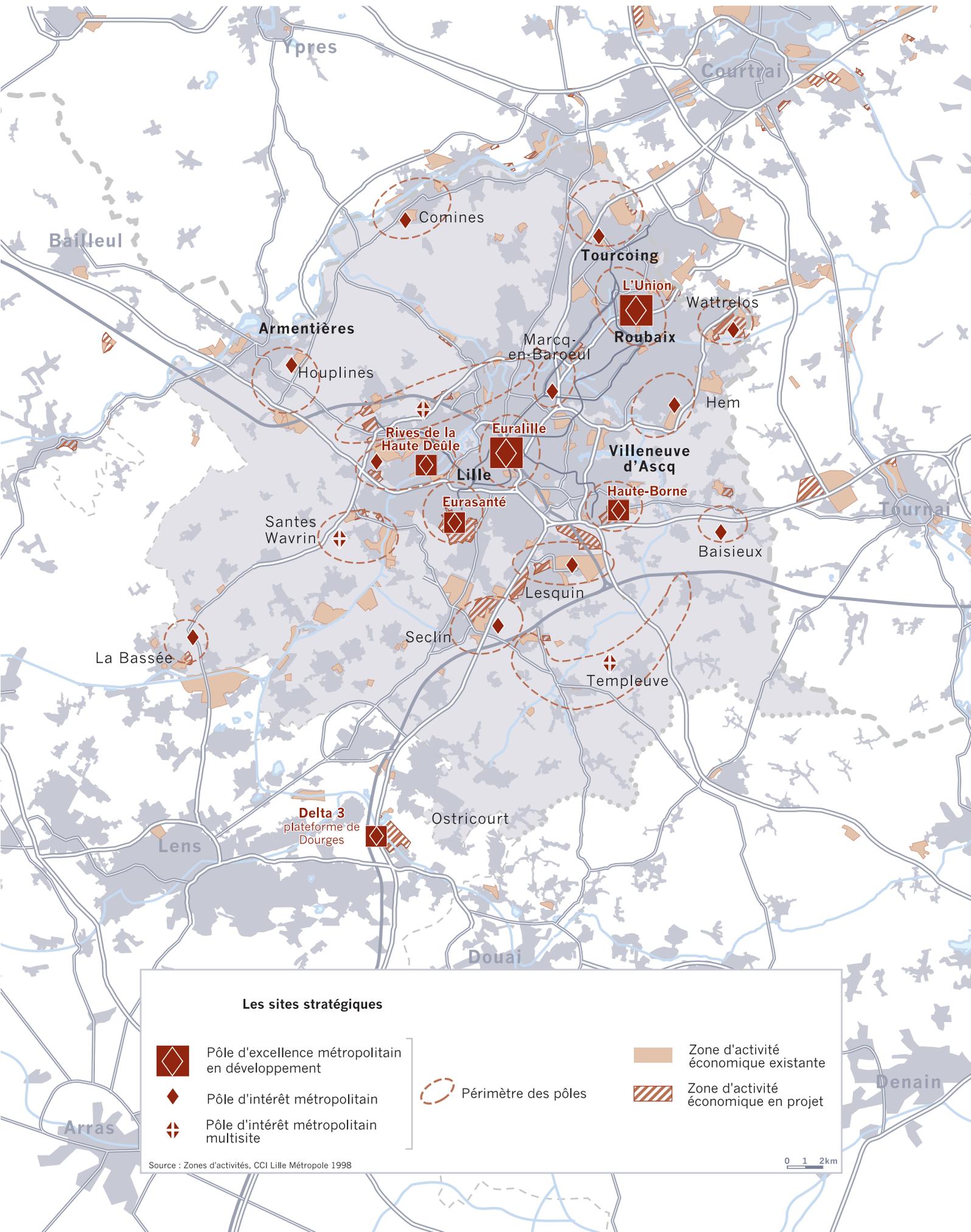
L'offre foncière à vocation économique est distribuée entre des pôles d'excellence, des pôles d'intérêt métropolitain et des espaces plus diffus dans le tissu urbain existant.

Les pôles d'excellence métropolitains

La création d'une offre de qualité passe par la réalisation de plusieurs opérations majeures dans des domaines ciblés : le tertiaire, les technologies de l'information et de la communication et la santé.

C'est le rôle dévolu aux « pôles d'excellence », points forts du rayonnement de la métropole. Ces pôles, ambitieux par leur programme, accueilleront une part importante des nouvelles surfaces de bureaux et des nouveaux immeubles associant bureaux et ateliers, adaptés aux activités de haute technologie. Ces projets s'inscriront dans des opérations favorisant la mixité des fonctions et

LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES ECONOMIQUES



Les sites stratégiques

- | | | | |
|---|--|---|--------------------------------------|
|  | Pôle d'excellence métropolitain en développement |  | Zone d'activité économique existante |
|  | Pôle d'intérêt métropolitain |  | Périmètre des pôles |
|  | Pôle d'intérêt métropolitain multisite |  | Zone d'activité économique en projet |

Source : Zones d'activités, CCI Lille Métropole 1998

0 1 2km

marquées par la recherche d'une haute qualité urbaine et environnementale.

- Euralille est la première de ces opérations. Sa position centrale, son accessibilité, depuis la métropole comme à longue distance, en font une adresse tertiaire idéale ; le projet urbain, dont l'image est désormais bien connue, vient conforter sa vocation internationale.

L'opération s'étend sur 90 hectares et doit accueillir au cours des prochaines années des programmes qui renforceront son image et son attraction : un espace d'exposition prolongeant Lille Grand Palais, le siège de la Région Nord - Pas de Calais, des équipements hôteliers, etc. Cette ambitieuse transformation de la ville se prolongera, à terme, sur un périmètre encore plus vaste en direction de la gare Saint-Sauveur qui pourrait accueillir un nouveau quartier urbain.

- Le site de l'Union au cœur de la partie nord-est de la métropole, est exemplaire de la stratégie de ville renouvelée adoptée par Lille Métropole Communauté urbaine. La vocation de l'opération est encore en cours de définition. Elle accueillera un pôle consacré à l'image, avec l'École de l'internet pour les activités de la mode et du textile (ce pôle fait partie du programme Digiport). Le projet urbain doit encore être précisé ; il s'appuiera sur un parc et des équipements de niveau métropolitain.

- Le parc Eurasanté, situé sur le territoire des communes de Loos et Lille est un parc technologique thématique consacré au domaine de la biologie-santé ; son rayonnement dépasse déjà les frontières métropolitaines et régionales. Le schéma directeur lui ménage d'importantes possibilités de développement.

- Le parc technopolitain de la Haute-Borne est également en cours d'aménagement sur le territoire des communes de Villeneuve d'Ascq et de Sainghin-en-Mélantois. Ce site est destiné à l'accueil des entreprises des domaines de la « haute technologie » et des filières présentant une concentration exceptionnelle dans la métropole. Il s'appuie sur un lien fort avec les pôles universitaires et de recherche proches (l'Institut d'électronique et de micro-électronique du Nord (IEMN), les laboratoires de l'université des Sciences et Technologies de Lille I notamment).

- Le pôle Euratechnologies, qui trouvera place dans le site des rives de la Haute-Deûle, à Lille-Lomme, sera également un point fort de la politique de renouvellement urbain de la métropole. Il accueillera en priorité les activités présentant une forte composante technologique dans les domaines des techniques de l'information et de la communication, avec un centre de services et des équipements dans ces domaines. Comme le pôle-image de l'Union, cette opération fait partie du programme Digiport.

- Delta 3, située aux franges de l'arrondissement, à Dourges, est une plateforme logistique trimodale (voie d'eau, fer, route) d'intérêt européen. Disposant à terme de 300 ha, le site devrait concentrer des activités liées au grand transit. C'est aussi la manifestation la plus tangible de la collaboration indispensable entre la métropole et les collectivités de l'ex-Bassin minier, donc un élément constitutif de l'aire urbaine transfrontalière.

Les pôles d'intérêt métropolitain

Les pôles d'intérêt métropolitain doivent offrir des solutions pour l'accueil des activités diverses qui ne correspondent pas aux spécificités des pôles d'excellence ou qui souhaitent d'autres localisations.

Depuis vingt ans, l'implantation des entreprises dans les parcs d'activités périphériques s'est révélée consommatrice d'espace, en dépit de la stagnation de l'emploi. Environ 50 hectares par an, en moyenne, ont été commercialisés, et ce rythme a atteint 70 ou même 80 hectares les années de conjoncture favorable.

Trois caractéristiques marquent les implantations de ces dernières années :

- la domination du développement endogène correspondant au desserrement – souvent à proximité de leur site d'implantation antérieur – d'entreprises métropolitaines en expansion ou restructuration ;
- la part importante de la logistique ;
- la faible qualité environnementale et paysagère de la plupart des réalisations.

Ces réalités doivent être prises en compte pour constituer une offre foncière qui permette de

DES PARCS D'ACTIVITÉS À HAUTE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE

La conception des parcs d'activité de la métropole mérite d'être améliorée pour renforcer leur attractivité, réduire les nuisances pour le voisinage et, plus généralement, contribuer au saut qualitatif souhaité pour la métropole. Cette amélioration doit s'inspirer du principe de développement durable.

Pour répondre à ces objectifs, il est souhaitable de concevoir les nouveaux parcs et de reconsidérer les anciens, en prenant en compte, dès le stade du projet, les principaux critères environnementaux que sont :

- la lutte contre les nuisances sonores,
- la maîtrise des consommations d'eau, d'énergie, de matières premières,
- l'intégration paysagère et architecturale des bâtiments,
- la maîtrise des rejets aqueux, gazeux,
- l'optimisation de la gestion des déchets (revalorisation in-situ),
- l'optimisation et la diversification des moyens de transport...

La conception doit s'accompagner aussi d'une participation forte des acteurs locaux (élus, associations, riverains) qui par la suite participeront au suivi.

Elle doit également prendre en compte la gestion ultérieure. Il est important de réfléchir à des structures d'animation et de gestion communes (association foncière urbaine, services communs...) rassemblant tous les acteurs concernés.

Pour s'assurer de la qualité des parcs, différentes références et démarches, nationales, régionales, voire métropolitaines, peuvent être suivies. La certification ISO 14 001, la procédure PALME (Parc d'activités labellisé pour la maîtrise de l'environnement), etc. se présentent aujourd'hui comme des outils exemplaires.

Cette exigence de « haute qualité environnementale » en matière de création d'espaces d'activités a conduit Lille Métropole Communauté urbaine à proposer une charte de qualité des zones d'activités, charte qui sert de base à un engagement de l'ensemble des partenaires publics et privés en faveur de l'environnement.

Plusieurs parcs d'activités font ou ont déjà fait l'objet de ce type de démarche à l'initiative de la Chambre de commerce et de l'industrie de Lille Métropole, de Lille Métropole Communauté urbaine et de la SORELI : Pic au vent à Lesquin, Eurasanté, Vendeville, ou Valorparc (près du centre de valorisation énergétique d'Halluin).

À l'avenir, les exigences de qualité environnementale pourront être inscrites dans les projets d'aménagement et de développement durable intégrés dans les PLU.

répondre aux besoins des entreprises, à des coûts compatibles avec le marché.

L'offre devra être répartie sur le territoire, car la métropole - et particulièrement son versant nord-est - comprend encore un grand nombre d'entreprises situées dans le tissu urbain et appelées à se moderniser ou se restructurer.

Un très gros effort en termes de qualité d'aménagement et d'environnement devra caractériser les nouveaux sites et les nombreux développements des sites déjà existants (cf. page 67). Cette évolution est nécessaire pour attirer les entreprises, de plus en plus soucieuses de leurs conditions de travail, et pour assurer la bonne intégration des sites d'activités dans l'espace dense de la métropole.

La possibilité d'une desserte multimodale, pour les personnes et les marchandises, devra également être recherchée.

Certains parcs pourront accueillir, sur une partie de leur emprise, de nouvelles formes d'activités logistiques complétant le réseau de plateformes métropolitaines. Le choix de ces sites et leur aménagement devront prendre en compte les nuisances générées (charges des voies routières, problèmes posés aux espaces urbanisés voisins), ainsi que les flux potentiellement transférables vers des modes de transport plus respectueux de l'environnement tels que le fer et la voie d'eau.

La ville renouvelée, support de nouveaux développements économiques

Les projets de pôles d'excellence de l'Union et des rives de la Haute-Deûle doivent constituer des opérations exemplaires de reconquête urbaine et environnementale sur des emprises foncières de grande ampleur, mais il faut également favoriser la présence d'activités économiques en ville renouvelée sur des assiettes foncières de plus faible taille.

La reconquête des friches industrielles et la mixité des fonctions urbaines constituent en effet des enjeux vitaux pour la métropole, en termes d'image, de maintien de la cohésion sociale, de la vie urbaine et de limitation de la consommation foncière périphérique.

Aussi, il convient de favoriser le maintien et l'implantation, à l'intérieur du tissu urbain, d'activités tertiaires, d'activités technologiques et artisanales qui peuvent s'intégrer sans nuisance dans le fonctionnement urbain.

Ces activités, surtout si elles s'insèrent dans des aménagements urbains ambitieux, peuvent contribuer à changer l'image de quartiers marqués par le déclin de leurs anciennes vocations industrielles.

Une telle stratégie de reconquête suppose d'aligner cette offre foncière sur les prix du marché immobilier d'activités. Elle implique la création d'un outil adapté pour le suivi du foncier économique et l'intervention d'opérateurs dotés de moyens importants.

L'immobilier de bureaux

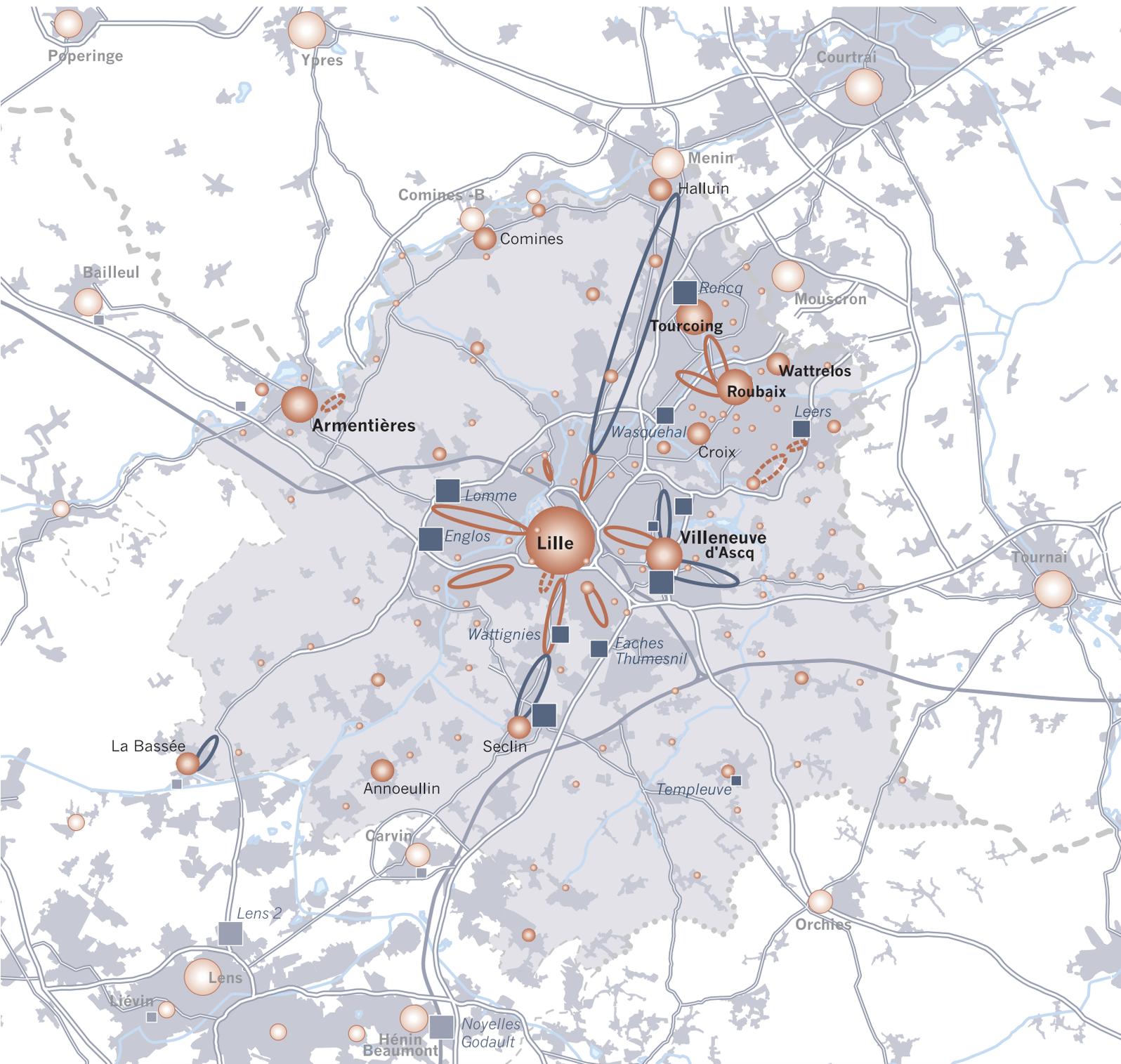
La « tertiarisation » de l'économie lilloise s'est concrétisée par le développement d'opérations spécifiques. Ce mouvement, notable depuis une vingtaine d'années, a été ralenti par la crise du début des années 90, mais il a repris depuis quelques années.

Près de 130 000 m² de bureaux ont été commercialisés au cours de l'année 2000. Ce volume ne cesse de progresser depuis le milieu des années 1990. Les bureaux neufs représentent un tiers environ des commercialisations.

Euralille a créé une adresse tertiaire majeure dans la métropole et l'ampleur de cette opération a transformé les données du marché des bureaux. Au-delà du périmètre de cette opération les programmes se rassemblent surtout au centre de Lille (autour d'Euralille) et sur les axes majeurs de Lille intra-muros, le long du Grand boulevard sur ses branches vers Roubaix et Tourcoing et à Villeneuve d'Ascq où ont fleuri les parcs d'affaires.

La poursuite du développement tertiaire et la volonté d'organisation urbaine impliquent de renforcer les regroupements existants et de favoriser d'autres localisations, en particulier les pôles d'excellence de la métropole. Des programmes plus ponctuels pourront s'implanter dans le tissu urbain, notamment à proximité

LES POLARITES COMMERCIALES EXISTANTES DE LILLE METROPOLE



<p>Centralités commerciales urbaines</p> <ul style="list-style-type: none">  Influence régionale  Influence d'agglomération  Influence intercommunale  Influence locale  Influence de proximité <p>Linéaires commerçants urbains</p> <ul style="list-style-type: none">  Influence d'agglomération ou Influence intercommunale  Influence locale 	<p>Pôles commerciaux périphériques</p> <ul style="list-style-type: none">  Influence d'agglomération  Influence intercommunale  <p>Linéaires commerciaux périphériques</p> <ul style="list-style-type: none">  Influence d'agglomération
--	--

Source : Schéma de développement et d'urbanisme commercial de Lille Métropole - février 2001 

des stations de métro et, surtout, contribuer à la mixité recherchée en ville renouvelée.

L'amélioration des bureaux de seconde main constitue également un enjeu pour maintenir une offre de qualité.

Le développement du commerce et de l'artisanat

Le schéma directeur retient trois grandes orientations spatiales, communes avec le schéma de développement et d'urbanisme commercial (SDUC) :

Conforter le développement du commerce dans les centres-villes, les quartiers et les linéaires urbains

Ces espaces denses concentrent une grande diversité de fonctions, qu'il s'agisse de commerce, d'habitat, d'équipements publics, d'activités économiques ou d'espaces publics.

L'objectif est d'y proposer un commerce de qualité, diversifié et accessible à tous, y compris par les transports en commun et les modes de transport alternatifs à la voiture.

Cet objectif favorise l'attraction des centres-villes et, plus généralement l'amélioration du cadre de vie et le renforcement du lien social, notamment dans les zones urbaines défavorisées.

Limiter le développement des polarités (centres commerciaux) et des linéaires périurbains

Ceci concerne les espaces qui accueillent essentiellement des activités commerciales regroupées en pôles ou s'étalant le long d'un axe routier. Ils se caractérisent par leur aspect mono-fonctionnel et la primauté de leur accessibilité par automobile.

Leur modernisation-requalification est souvent devenue une nécessité en raison de leur ancienneté, la plupart du temps, de leur qualité

architecturale médiocre, et de leur absence d'intégration paysagère et urbaine.

L'objectif est de limiter leur développement. Cela n'interdit pas un renouvellement commercial à surface de vente égale, ni les créations de surfaces de vente nouvelles d'importance réduite.

Dans un cas comme dans l'autre, le projet doit prendre en compte l'ensemble d'un pôle ou d'un linéaire commercial périurbain ; il doit être abordé de manière concertée, avec l'ensemble des partenaires publics et privés concernés, et assurer l'amélioration de la qualité environnementale et architecturale du site.

Garantir l'accueil de nouveaux concepts

La promotion du commerce passe aussi par l'innovation susceptible d'apporter – au-delà du projet concerné – dynamisme économique et attractivité à des ensembles plus vastes.

Ces types de créations doivent être utilisés, en priorité, pour renforcer les centres-villes ou les sites de renouvellement urbain ; ils peuvent être acceptés dans de nouveaux sites périurbains lorsqu'il s'agit de pôles spécialisés répondant à un déficit de l'offre (à titre d'exemple, on peut évoquer les thématiques de la jardinerie ou du meuble), et s'ils remplissent des conditions exigeantes de qualité environnementale et architecturale, le projet ayant fait l'objet d'une véritable concertation associant tous les partenaires.

La mise en œuvre de l'actuel schéma de développement et d'urbanisme commercial de Lille Métropole (SDUC), prévu pour la période 2000-2006, est la première étape d'une stratégie qui devra être actualisée pour prendre une véritable dimension régionale et transfrontalière. Porteuse de la démarche du SDUC, la Conférence permanente d'urbanisme commercial est ainsi appelée à évoluer pour tenir compte de ces enjeux.

2.4. PRENDRE EN COMPTE L'AGRICULTURE

2.4.1. UNE AGRICULTURE PÉRIURBAINE EN PLEINE MUTATION

L'agriculture représente aujourd'hui 1 547 chefs d'exploitation et 4 986 actifs dans l'arrondissement en 2 000 (source RGA 2 000). La surface agricole utile, dans un espace densément peuplé (environ 1 340 habitants au kilomètre carré) occupe plus de 50 % du territoire. L'activité agricole est favorisée par les conditions naturelles (climat, relief), une majorité de bons sols (présence de loess) et une bonne structuration économique. La mise en valeur du milieu, les structures agraires et l'habitat rural traditionnel expliquent la diversité des pays ruraux rencontrés dans l'arrondissement de Lille (Weppes, Mélantois, Pévèle, Carrebault, Plaine de la Lys, Ferrain).

L'agriculture lilloise est un secteur d'activité dynamique et performant. Elle investit beaucoup dans la formation, la mise en valeur des terres, la recherche-développement, les opérations d'aménagement foncier (près de 50% de la surface agricole utile est remembrée), le drainage, l'irrigation, et s'adapte très vite aux changements internes et externes de l'économie. L'agriculture possède sa propre logique de fonctionnement qui entre parfois en conflit avec la logique urbaine, surtout sur les franges urbaines.

L'agriculture de l'arrondissement de Lille contribue, pour une part importante, à l'économie des grandes filières agricoles régionales (lait, pommes de terre, céréales, légumes de conserverie, endives). Son caractère périurbain se perçoit à travers l'importance des productions légumières et horticoles, la part des petites et moyennes exploitations (la surface moyenne des exploitations de l'arrondissement est de 30 ha, contre 42 ha pour le département), le haut niveau de performance et les services offerts par les agriculteurs : vente directe, gîtes ruraux, élevage de chevaux destinés aux loisirs, gardiennage de caravanes, etc. Ce caractère périurbain est à la fois une opportunité et une contrainte.

Des spécificités territoriales

L'agriculture est très diversifiée sur l'ensemble de l'arrondissement, néanmoins chaque territoire présente des particularités significatives :

La Plaine de la Lys, une région d'élevage

Elle représente près de la moitié du cheptel laitier de l'agglomération, avec des élevages classés parmi les meilleurs de France en termes de performances techniques et de qualité du lait. Ce secteur représente également, près de la moitié du cheptel avicole, 40% du cheptel ovin et 20% du cheptel allaitant de l'arrondissement. La part des surfaces fourragères est donc plus importante que dans le reste de l'arrondissement. Les cultures spécialisées sont néanmoins présentes : 1/5 des surfaces est occupé par les légumes et les pommes de terre.

La Pévèle, berceau de l'endive

Les méthodes de production de l'endive ont fortement évolué pour s'adapter aux contraintes du marché. Des investissements considérables, individuels ou collectifs ont ainsi été réalisés : matériels de semis et de récolte, chambres froides pour conserver les racines, salles de forçage automatisées, stations de fertilisation... L'endive est encore aujourd'hui source importante d'emplois, en partie saisonniers. L'élevage est également fortement présent, avec 40% du cheptel allaitant et 1/3 du cheptel laitier de l'arrondissement. D'autres productions sont aussi présentes de façon significative : fraise, chicorée, betterave, pomme de terre, pépinières, horticulture...

La région de Lille, Roubaix, Tourcoing : cultures légumières et horticoles

Même si les céréales occupent près de la moitié des surfaces, les productions dominantes en valeur sont les légumes et l'horticulture. La ceinture maraîchère lilloise constitue l'un des premiers bassins légumiers de la région Nord - Pas de Calais. Elle bénéficie d'un bon réseau de commercialisation. Ces productions sont réalisées sous abris ou sous serres, ce qui donne à cet espace une identité paysagère caractéristique.

Les Weppes et le Carembault : culture de légumes

Comme pour le précédent secteur, les productions dominantes sont les légumes, notamment le chou fleur, surtout dans les Weppes, mais également l'endive, les petits pois, les haricots... Ici, ils sont plutôt cultivés en plein champ, la présence de serres et d'abris est ainsi moins caractéristique.

Une forte implantation d'entreprises agroalimentaires

L'activité agricole est entourée d'un nombre important d'entreprises de valorisation des produits agricoles et de seconde transformation. Lille Métropole est le premier pôle agro-alimentaire de la région Nord - Pas de Calais.

Structurellement, on trouve au sein de ces activités de multiples petites unités dans des créneaux spécifiques. Ce tissu dynamique de PME s'accompagne de grandes entreprises dont certaines ont leur siège social dans la métropole (ex. : Bonduelle à Villeneuve d'Ascq, Holder à La Madeleine, Caby à Saint-André, Ringot à La Chapelle d'Armentières, Lesaffre à Marcq en Barœul...).

Géographiquement, ces entreprises sont implantées à proximité de Lille, mais cette zone économique centrale se complète d'autres pôles secondaires (Comines, La Bassée, Armentières, Halluin, Quesnoy sur Deûle, Wavrin, Seclin...).

Quasiment toutes les activités de l'industrie agro-alimentaire sont présentes dans l'arrondissement. Quelques domaines sont particulièrement conséquents : la viande, le légume (transformation et négoce avec des implantations liées au MIN de Lomme), la boulangerie-biscuiterie, la confiserie, la brasserie et le commerce de pommes de terre.

Une intensification des rapports « ville – campagne »

L'urbanisation s'étend au détriment des terres agricoles et l'insécurité liée aux projets d'urbanisation non phasés limite l'investissement. À l'inverse, les rapports ville - agriculture s'intensifient. L'intérêt pour la ruralité, le paysage et l'environnement s'accroît. Les services marchands rendus aux citadins se développent. De son côté, l'agriculteur est incité à une meilleure maîtrise du

milieu (prise en compte de la pollution diffuse de l'eau, respect des caractéristiques paysagères). L'agriculture raisonnée, la mise en place de labels participent à cette dynamique.

Surface agricole en hectares			
surface agricole exploitée par les agriculteurs qui ont leur siège sur l'arrondissement			
1970	1971	1988	2000
56 132	51 377	49 494	41 787

Une politique visant à trouver un nouvel équilibre entre l'urbanisation et l'espace agricole doit tenir compte du caractère périurbain de l'agriculture lilloise et de la diversité des espaces agricoles.

Elle s'articule autour de quatre objectifs et d'une typologie de zones agricoles définies selon les fonctions économique, paysagère, récréative et écologique de l'espace.

2.4.2. QUATRE OBJECTIFS POUR L'AGRICULTURE ET LES ESPACES AGRICOLES

Protéger les espaces agricoles

L'objectif est de maintenir des espaces suffisamment vastes et homogènes pour permettre une activité agricole participant à l'aménagement du territoire en vue d'un développement durable (principe énoncé par la loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999). Cela implique d'assurer une plus grande sécurité aux exploitations et pour cela :

- éviter le surdimensionnement des zones d'urbanisation ;
- lutter contre le mitage ;
- favoriser les restructurations foncières et les adaptations économiques ;
- limiter l'instabilité des documents d'urbanisme locaux ;
- définir un phasage des aménagements sur les emprises urbanisables ;
- mieux protéger les exploitations très spécialisées, à haute valeur ajoutée (cultures légumières, maraîchère, florale), sur la couronne verte du nord-ouest au sud-est.

Mettre en valeur l'espace agricole dans toutes ses composantes

L'espace agricole n'est pas seulement le support de l'agriculture ; c'est aussi un paysage et il peut, par la diversité de son patrimoine, être le support

d'autres activités économiques, axées notamment sur les loisirs. Des moyens sont à prévoir pour inciter agriculteurs et gestionnaires de l'espace à conserver et à développer cette pluri-activité. Les contrats territoriaux d'exploitation (CTE) spécifiques aux « paysages ouverts » et à « l'agriculture périurbaine » peuvent donner une réponse adaptée à cette préoccupation.

Promouvoir une agriculture de service

Cette promotion exige un partenariat entre la profession agricole et les décideurs locaux. Ces partenaires doivent œuvrer pour définir une stratégie collective visant à mieux faire connaître une « agriculture périurbaine de proximité », qui puisse être une agriculture raisonnée ou biologique, proposant de la vente directe de produits du terroir, l'accueil en gîtes et chambres d'hôtes, la découverte de techniques de culture, de formes d'élevage, etc.

Ce partenariat peut se mettre en œuvre rapidement en particulier sur le territoire et la zone d'influence des grands parcs de la métropole : Parc de la Deûle, Val de la Marque, Val de Lys. Des formules originales, favorisant l'insertion paysagère des exploitations, le développement de réseaux de services et leur promotion peuvent être des axes majeurs de développement de ces territoires dans le cadre de la constitution d'un vaste espace naturel métropolitain.

Mettre en place un observatoire des évolutions agricoles

Cet observatoire basé sur une structure partenariale assurerait le suivi des documents d'urbanisme et des politiques contractuelles susceptibles d'être mises en œuvre et aurait vocation à veiller à la bonne articulation entre la logique urbaine et la logique agricole.

2.4.3. DES ESPACES ET DES VOCATIONS DIVERSIFIÉS

Des dispositions adaptées à la diversité des situations

L'agriculture lilloise trouve sa place sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement, mais sa fonction diffère selon les caractéristiques des

sols et la typologie des espaces. Quatre vocations d'espaces agricoles actuels ont été identifiées : strictement agricole, agricole avec qualités paysagères, espace de nature et de récréation, et zone à urbaniser.

Les espaces à vocation agricole stricte à protéger

Ce sont des territoires assez vastes et homogènes qui occupent essentiellement le nord-ouest et le sud-est de l'arrondissement : plaine de la Lys, Pévèle-Mélantois, plateau des Weppes dont la vocation agricole est à protéger. L'agriculture a strictement une fonction de production. Il conviendrait d'ajouter un statut spécifique aux zones agricoles à haute valeur ajoutée (horticulture, cultures légumière et florale).

Les espaces agricoles protégés d'intérêt paysager

Ces espaces se caractérisent par un certain relief et rassemblent différents éléments paysagers intéressants : prairies humides, structures semi-bocagères, patrimoine architectural de qualité. Ils se localisent sur trois secteurs de la métropole : le « talus » et le plateau des Weppes au sud-ouest, l'axe central du Pévèle au sud-est, et les espaces périurbains de la première couronne.

Aux franges de l'agglomération, plusieurs secteurs ont un intérêt stratégique sur le plan paysager. Dans les espaces agricoles protégés d'intérêt paysager, l'agriculture se développe normalement et participe à la promotion de la qualité paysagère des sites.

Une politique contractuelle (plan de paysage, charte paysagère, éventuellement charte « agriculture/paysage » ou mesures agri-environnementales) renforcerait et diversifierait, sur ces territoires, le rôle de l'agriculture.

La procédure des contrats territoriaux d'exploitation (CTE), proposés par le ministère de l'Agriculture et de la Pêche, la Chambre d'agriculture du Nord et d'autres partenaires, apporte des réponses viables. Elle permet aux exploitants désireux de mener à bien un projet global d'exploitation de concilier des impératifs économiques et environnementaux, en s'insérant dans une démarche collective.

Les espaces à dominante naturelle et récréative

L'agriculture doit se maintenir dans certains secteurs définis comme espaces « à dominante natu-

relle et récréative » dans le schéma directeur, mais il s'agit avant tout d'une agriculture de service avec des objectifs qualitatifs affirmés, assortis de dispositifs de formation et de financements appropriés. L'activité agricole y sera maintenue dans le cadre d'une politique contractuelle (CTE, plan de gestion des sols, contrat de gestion).

Les zones d'extension future d'urbanisation

Des dispositions seront prises dans ces zones pour mieux gérer les conséquences structurelles et économiques qu'entraîneront, pour les exploitations agricoles concernées, les mutations foncières projetées.

Un espace agricole particulier : le territoire des champs captants

L'objectif de protection et de requalification de la ressource en eau de la métropole est développé dans les chapitres suivants. Il appelle, sur les territoires concernés, une adaptation des pratiques culturelles et la mise en place de mesures d'accompagnement pour les exploitants concernés.

Une continuité à conforter pour favoriser les échanges biologiques

Hormis leur valeur propre comme habitat pour la faune et la flore sauvage (qui est très variable selon le terroir et le type d'agriculture pratiqué), les espaces agricoles jouent un grand rôle dans les échanges de vie et donc dans le brassage génétique des espèces sauvages.

C'est pourquoi il importe :

- d'augmenter la valeur de corridor biologique des espaces agricoles (en restaurant les linéaires de haies ou de fossés, par exemple) ;
- d'utiliser exclusivement des végétaux extraits d'une palette d'essences régionales dans l'aménagement paysager des tronçons routiers en contact avec l'espace agricole, afin d'atténuer la rupture du continuum biologique ;
- d'éviter les apports de terres de remblai exogènes, vecteurs de plantes invasives.

2.5. AMÉLIORER LES GRANDS ÉQUIPEMENTS

La qualité de vie des habitants, l'identité même de la métropole ainsi que son attractivité régionale et sa renommée nationale et internationale, sont aussi liées à la qualité et à la disponibilité des équipements.

On peut identifier trois niveaux d'équipements : ceux de renommée et d'attractivité nationale et internationale, ceux de niveau métropolitain et ceux nécessaires à l'échelle communale et intercommunale.

Les équipements retenus dans le cadre du schéma directeur concernent l'enseignement, la santé, les sports, les loisirs et la culture.

La complexité de la gestion et de l'animation de certains équipements ainsi que les compétences éclatées et souvent croisées entre les différentes collectivités locales rendent difficiles la définition des priorités et les choix territoriaux.

L'histoire de la métropole et l'existence de plusieurs pôles urbains importants rendent particulièrement délicate cette approche qui, de toute façon, nécessitera une négociation appropriée en cours d'exécution.

2.5.1. L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE

Le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche figure parmi les toutes premières priorités de la métropole. Celle-ci accusait un retard certain en ce qui concerne le pourcentage de bacheliers et de diplômés, mais ce retard est aujourd'hui en grande partie comblé. Le projet stratégique de métropolisation nécessitera néanmoins un effort supplémentaire pour atteindre le niveau d'excellence.

L'Académie de Lille a vu ses effectifs d'étudiants doubler au cours des vingt dernières années. Elle est passée, au milieu des années 1990, au second rang national par le nombre d'étudiants et compte aujourd'hui 150 000 inscrits (rentrée 2000), dont 20 000 dans le privé. Pour faire face aux dévelop-

pements futurs, deux nouvelles universités, Artois et Littoral, ont été créées. Elles connaissent une évolution très importante : en 2000, on comptait 11 000 étudiants sur chacune de ces universités ainsi qu'à Valenciennes.

Plus de 87 000 étudiants ont effectué la rentrée 2000 dans l'arrondissement de Lille, répartis ainsi :

- Lille I (essentiellement à Villeneuve d'Ascq) : 20 500 étudiants en sciences de la vie, sciences physiques et de l'ingénierie, mathématiques et informatique, sciences économiques, sciences humaines. Le secteur de la recherche est très actif : environ 60 laboratoires, dont un tiers associé au CNRS, 1 500 chercheurs et une production annuelle de 1 000 communications et plus de 250 thèses.

- Lille II (essentiellement à Lille) : 20 000 étudiants dans les domaines de la santé, sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion, sciences et techniques des activités physiques et sportives avec une grande ouverture permanente sur l'international. On y compte 45 laboratoires, avec des pôles importants en odontologie, dans le domaine des techniques opératoires ainsi qu'à l'Institut de pharmacie.

- Lille III (essentiellement à Villeneuve d'Ascq et à Roubaix) : 21 000 étudiants en lettres, sciences humaines et arts. Avec un puissant centre audiovisuel, le plus important centre de télé-enseignement de France, l'atelier national de reproduction des thèses et vingt cinq accords de coopération avec des universités étrangères, la renommée de cette université n'est plus à faire. Huit laboratoires sont associés au CNRS (plus de 500 chercheurs).

- Les inscrits à la Fédération universitaire et polytechnique de Lille sont environ 13 000 dont un tiers dans l'enseignement supérieur : lettres, sciences humaines et religieuses, sciences économiques, gestion, commerce et comptabilité, sciences médicales et paramédicales, sciences et techniques. Les autres étudiants sont inscrits dans d'autres instituts et écoles, et ne sont pas

comptabilisés dans les chiffres globaux de l'Académie. C'est l'ensemble universitaire privé le plus important et le plus diversifié de France, il pratique des échanges avec 150 universités étrangères ; 800 chercheurs animent 32 laboratoires.

- Environ 8 000 étudiants fréquentent les grandes écoles : écoles d'ingénieurs, écoles de commerce, l'école de journalisme, l'école d'architecture et l'Institut d'études politiques. Les écoles d'ingénieurs forment 10 % des diplômés français de cette catégorie.

- Enfin, plus de 5 000 étudiants sont en classes préparatoires aux grandes écoles.

La répartition par ville des étudiants est la suivante (année scolaire 2000-2001) :

	Nombre d'étudiants
Lille	36 530
Villeneuve d'Ascq	40 009
Roubaix-Wattrelos	4 845
Tourcoing	2 040
Armentières	827
Autres communes	3 259
Total	87 510

À cela il faut ajouter près de 20 000 étudiants qui sont en formation continue dans les structures mises en place par les Chambres de commerce et d'industrie et la Chambre de métiers.

Les grandes orientations

Le développement de l'enseignement et de la recherche est un élément essentiel de la stratégie de rééquilibrage, de solidarité et de renouveau de l'agglomération, car il exerce un effet d'entraînement économique, d'animation et de dynamique urbaine. L'enseignement supérieur crée des emplois directs et indirects ; les universitaires et les chercheurs portent un potentiel de développement indispensable à valoriser. La création en 1993 du Pôle universitaire européen de Lille est venue affirmer les ambitions d'ouverture internationale des universités de la métropole.

S'il convient de rapprocher les premiers cycles universitaires des lieux de résidence de leurs

étudiants, il est impératif de mieux répartir le développement des universités en fonction de leur seuil de développement et de favoriser l'émergence de sites forts à dimension européenne.

Le centre de Lille a accueilli la faculté de droit : cela a donné l'occasion d'une vaste opération de reconquête urbaine. Euralille participe au recentrage avec la nouvelle École supérieure de commerce. L'Institut d'administration des entreprises s'est installé dans l'ancien Hôpital général du Vieux Lille.

Les deux campus de Villeneuve d'Ascq ont engagé des projets de restructuration. En particulier, Lille I accueille des pépinières d'entreprises et des activités de recherche et de production à haute technologie.

L'option générale du parti d'aménagement est la localisation d'une grande partie des futures implantations dans le nord de la métropole, essentiellement à Tourcoing et Roubaix.

Le métro, déjà « chemin de l'université » depuis la construction de la première ligne du VAL, a confirmé cette vocation avec la ligne n°2 vers Roubaix et Tourcoing. L'effort nécessaire dans le domaine du logement pour les étudiants permettra des interventions dans des quartiers à restructurer et une meilleure intégration des étudiants dans le nord de la métropole. L'université apportera ainsi sa contribution dynamique à la «ville renouvelée».

2.5.2. L'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRÉ

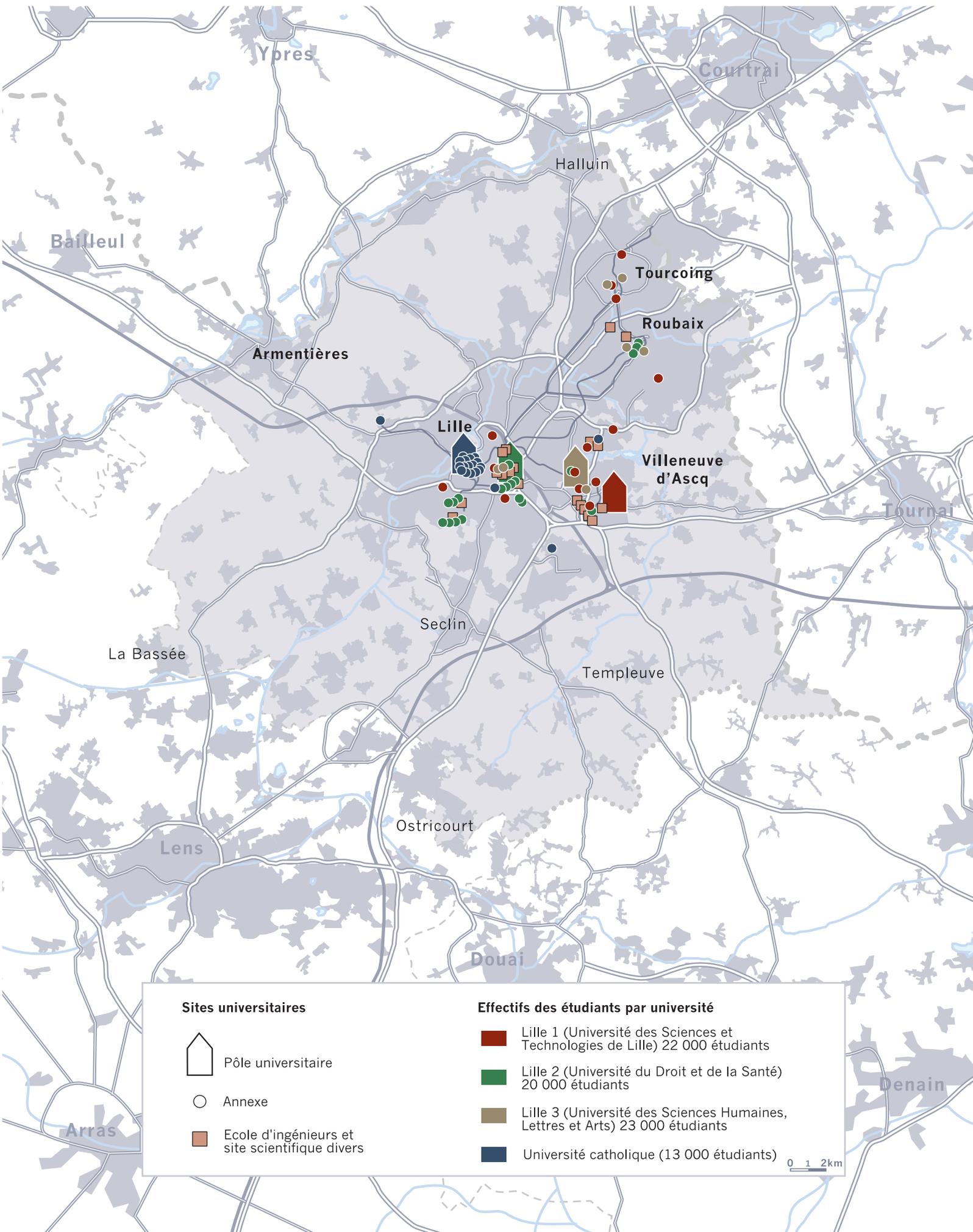
À la rentrée 2000, plus de 140 000 élèves étaient accueillis dans les établissements du second degré de l'arrondissement de Lille répartis comme suit :

	Public	Privé
Collèges	44 517	26 275
Lycées (1)	42 424	24 161
Total	89 941	50 436

(1) y compris les lycées professionnels

Si, à l'échelle de l'arrondissement, l'évolution démographique n'implique pas de prévoir massivement de nouveaux établissements, sur

LES SITES UNIVERSITAIRES DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE



Sites universitaires

-  Pôle universitaire
-  Annexe
-  Ecole d'ingénieurs et site scientifique divers

Effectifs des étudiants par université

-  Lille 1 (Université des Sciences et Technologies de Lille) 22 000 étudiants
-  Lille 2 (Université du Droit et de la Santé) 20 000 étudiants
-  Lille 3 (Université des Sciences Humaines, Lettres et Arts) 23 000 étudiants
-  Université catholique (13 000 étudiants)

0 1 2km

certaines territoires de la métropole, l'augmentation régulière des effectifs depuis plusieurs années conduit à rechercher aujourd'hui des sites pour implanter de nouveaux établissements, notamment un lycée pour la vallée de la Lys.

2.5.3. LES ÉQUIPEMENTS SANITAIRES

La métropole dispose d'un niveau d'équipements sanitaires adapté à son rôle de centre régional, une gamme complète d'équipements de haut niveau (36 établissements publics et privés) et des centres de recherche.

L'équipement hospitalier public, composé de 11 établissements, s'organise autour de trois pôles :

- le centre hospitalier régional universitaire de Lille comporte 2 757 lits en 1999 (3 080 lits en 1995), pour huit établissements regroupés sur un site unique au sud de Lille. Seul l'hôpital gériatrique « les Bâteliers » et quelques équipements médico-psychiatriques restent situés en ville. Le centre de traitement des cancers est situé à proximité du CHRU ;

- le centre hospitalier de Roubaix, constitué de deux établissements avec 1 540 lits en 1999 (2 040 lits en 1995) ;

- le centre hospitalier de Tourcoing, avec 929 lits en 1999 (1 210 lits en 1995).

Trois hôpitaux de taille moyenne, à Armentières (434 lits en 1999), à Seclin (453 lits) et Wattrelos (67 lits), complètent avec d'autres petites unités et maternités la couverture territoriale.

Le secteur privé comporte 2 481 lits (en 1999), répartis en vingt-cinq établissements dont certains participent au service public hospitalier.

La diminution du nombre de lits des hôpitaux s'explique par la réduction, lorsque c'est possible, de la longueur des séjours.

Les personnes âgées disposent de plus de vingt centres pour des longs séjours répartis sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

Deux importants établissements pour les soins psychiatriques sont situés à Saint-André et à Armentières. Aujourd'hui, la psychiatrie se développe de plus en plus comme un service de

proximité, l'effort s'oriente vers une redistribution de l'offre de soins pour les villes de Roubaix, Seclin, Hellemmes et Tourcoing.

Du point de vue géographique, on peut constater un équilibre territorial pour les besoins de proximité et une très forte concentration, dans le sud de Lille, de l'essentiel des soins performants. Le renforcement des pôles de Roubaix et de Tourcoing permettra d'améliorer l'offre de services de proximité. La desserte, par métro et par fer, déjà bonne, a été récemment complétée par l'extension du métro qui relie ainsi l'essentiel des centres de soins entre eux.

La recherche médicale et pharmaceutique est très présente avec deux centres de grande qualité :

- l'Institut Pasteur (700 personnes) est présent depuis plus de 100 ans à Lille intra-muros ;

- l'Institut national de santé et de recherche médicale, dans le site du CHRU.

Les projets de modernisation et de développement

L'actuel schéma régional de l'organisation sanitaire (SROS), est un outil de planification jusqu'en 2004. Il permet de rééquilibrer le territoire selon quatre bassins de vie, dont le bassin de vie de la métropole lilloise. Les principes d'action du SROS sont d'identifier les besoins de la population, de garantir l'égalité d'accès aux soins, de moderniser le tissu hospitalier et de monter en qualité. Les établissements de santé ont signé un contrat d'objectifs avec l'Agence Régionale de l'Hospitalisation Nord - Pas de Calais pour mettre en œuvre les orientations du SROS.

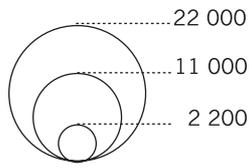
La modernisation du CHRU engagée depuis 1989 a pour objectif un regroupement de la quasi-totalité des activités médicales sur un site unique afin d'optimiser ses ressources ; d'autres établissements font l'objet, dans le cadre du SROS, de travaux de modernisation.

L'ouverture en 1997 de l'hôpital Jeanne de Flandre, pôle périnatal et pédiatrique de 441 lits (en 1999) a permis d'engager la modernisation de l'ancien hôpital régional Claude Huriez. Cette modernisation s'achèvera en 2004.

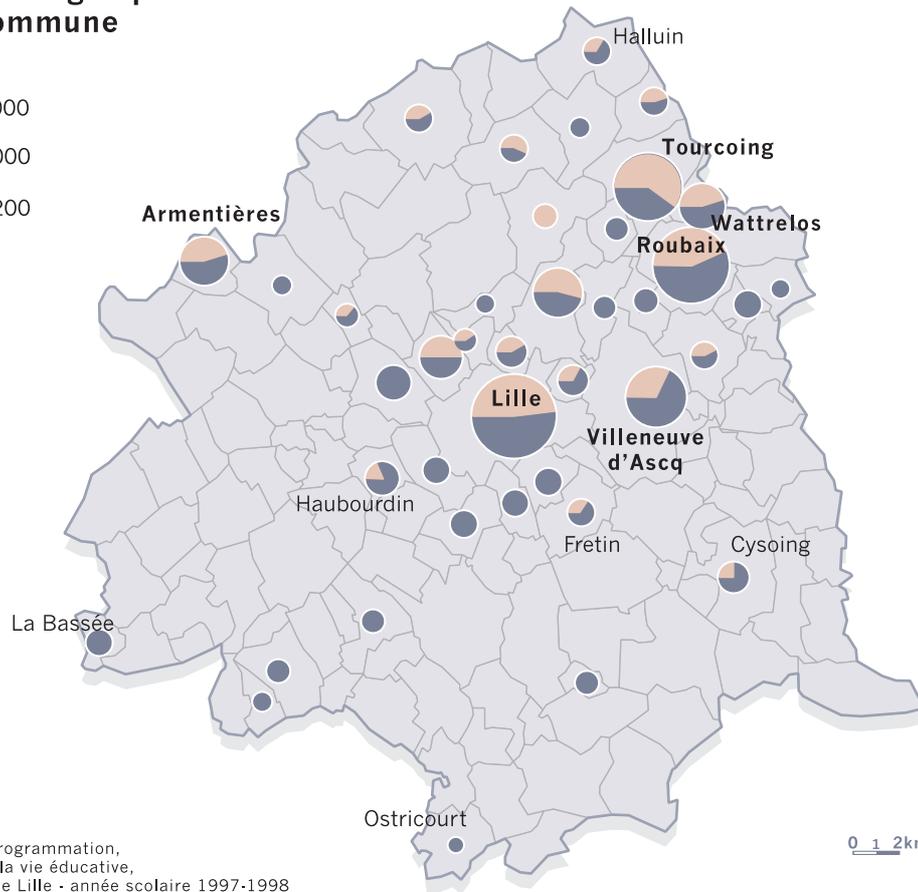
L'extension de l'hôpital Saint-Vincent, à Lille-Moulins fonctionnera à partir de 2003, offrant un nouveau pôle mère-enfant de 242 lits.

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE

Effectifs des collèges privés et publics par commune



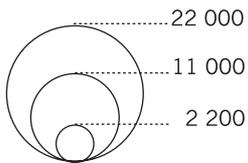
- collèges privés
- collèges publics



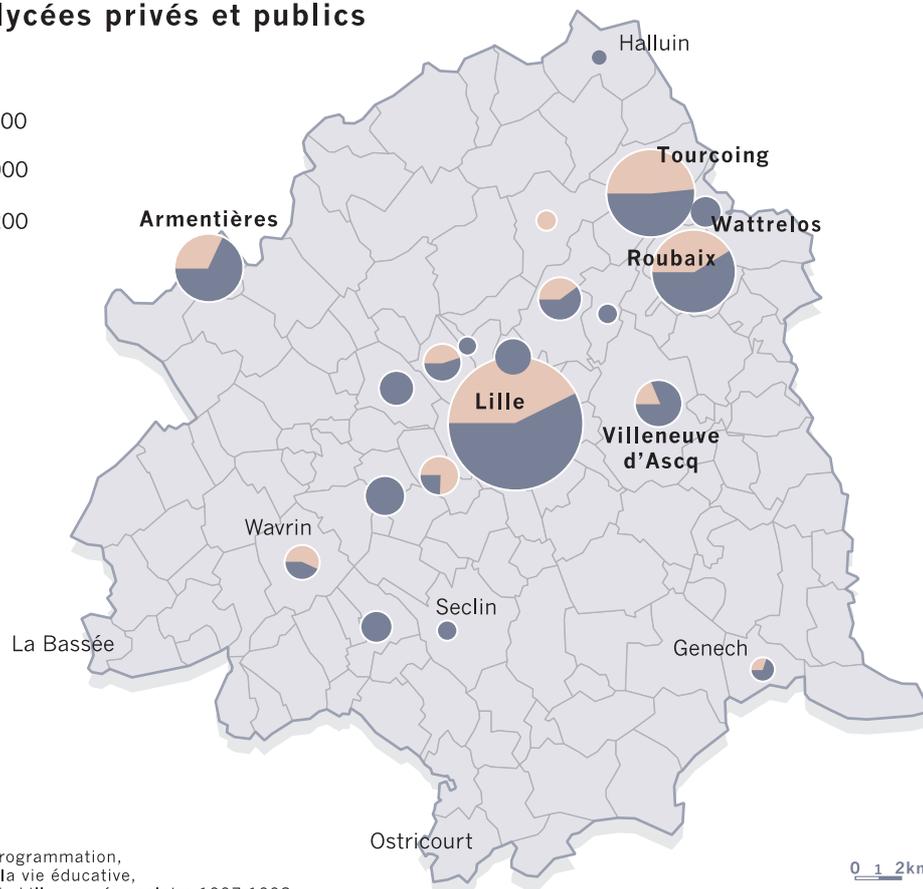
Source : Division de la programmation, du développement et de la vie éducative, Rectorat de l'Académie de Lille - année scolaire 1997-1998

0 1 2km

Effectifs des lycées privés et publics par commune



- lycées privés
- lycées publics



Source : Division de la programmation, du développement et de la vie éducative, Rectorat de l'Académie de Lille - année scolaire 1997-1998

0 1 2km

Après Jeanne de Flandre, Saint-Vincent sera le second établissement de ce type dans la métropole.

Globalement, les prévisions démographiques et le mode de développement en réseau des grandes infrastructures hospitalières ne semblent pas rendre nécessaire la planification de nouveaux équipements sanitaires.

Le site Eurasanté, né en 1994, à Lille et à Loos, incluant dans son périmètre le CHRU, développe des activités liées aux nouvelles technologies appliquées à la santé et à la médecine, ainsi que l'accueil d'organismes publics, tels l'École de médecine implantée récemment, ou l'Établissement français du sang dont la délocalisation depuis Paris confirme la constitution d'un pôle français des produits biologiques sanguins à Lille.

Aujourd'hui, Eurasanté comprend 7 hôpitaux, 3 facultés, une école d'ingénieurs, 60 entreprises et 900 emplois. Ce pôle illustre la position de la métropole lilloise dans les premiers rangs de l'économie de la santé.

2.5.4. LES SPORTS ET LOISIRS

L'objectif est d'améliorer la qualité de vie des habitants et l'attractivité de la métropole grâce à un bon niveau d'équipements sportifs et de loisirs.

L'allongement de la durée de vie et la réduction du temps de travail favorisent le développement des pratiques culturelles et sportives. La métropole connaît un retard en équipements de détente de type parcs d'agglomération et parcs intercommunaux : combler ce retard est une priorité.

Les équipements sportifs de haut niveau

Ils permettent les compétitions nationales et internationales et assurent ainsi le rayonnement de la métropole. Parmi les plus importants :

- le stade de Villeneuve d'Ascq (21 600 places) ;
- le stade Grimonprez-Jooris (21 000 places) ;
- le vélodrome de Roubaix (3 100 places) ;
- le palais des sports de Saint-Sauveur (2 500 places).

D'autres équipements permettent des compétitions sportives de niveau national :

- la piscine olympique de Lille ;
- le complexe sportif Gaston Berger de Lille ;
- l'hippodrome de Marcq-en-Barœul ;
- les golfs de Bondues et de Brigode ;
- le dojo de Wasquehal ;
- les terrains de la ligue de tennis de Marcq-en-Barœul.

Ces équipements sont concentrés au centre de l'agglomération, dans la ville de Lille et sa proche couronne, ce qui permet une bonne accessibilité par les transports en commun et favorise les synergies. La prise de compétence communautaire en la matière pourrait apporter les moyens d'une accélération des transformations des sites de haut niveau.

Les équipements de loisirs

Sans vouloir décliner tous les équipements de proximité qui ont un rôle intercommunal et permettent des pratiques intéressantes et attractives, on peut identifier :

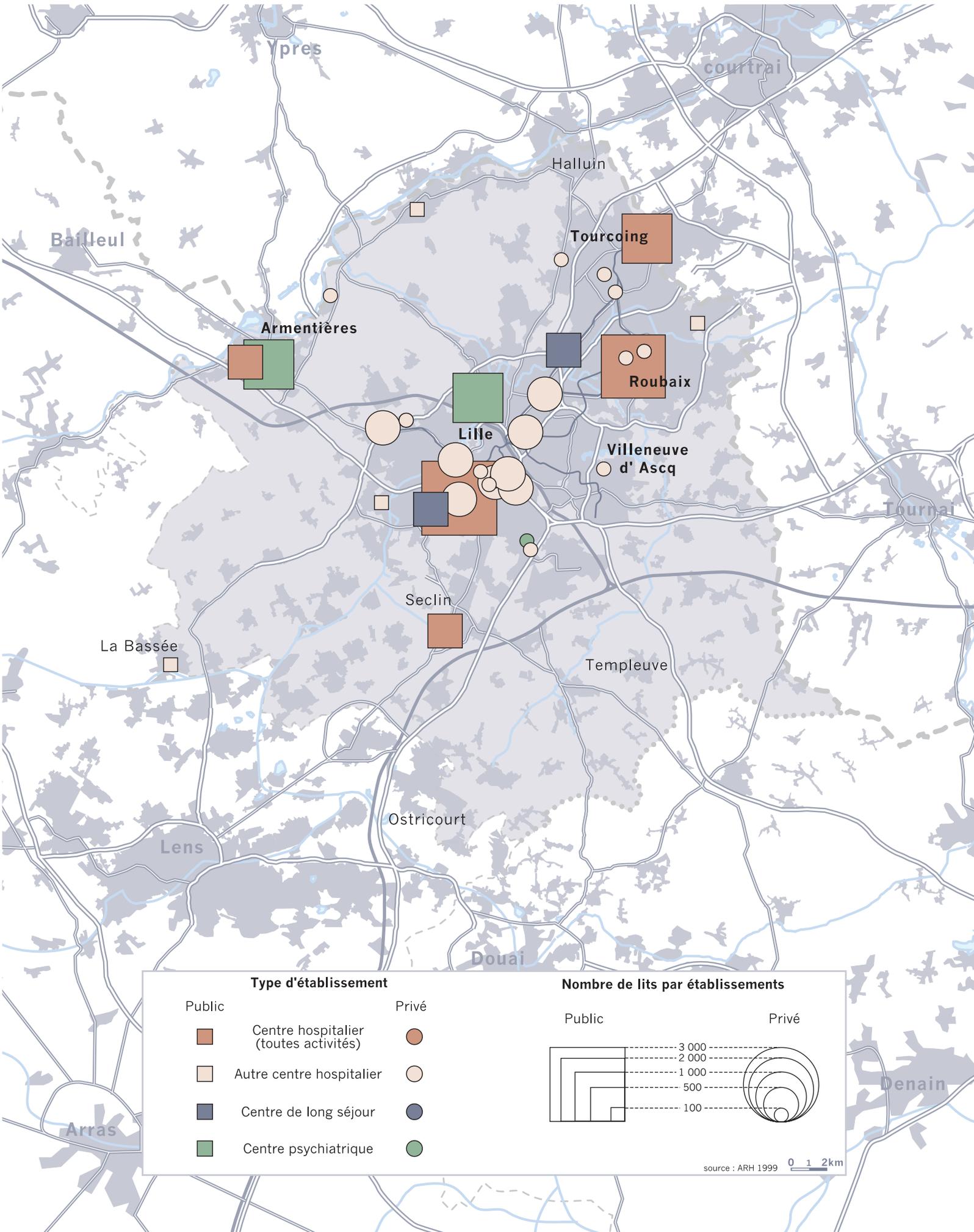
- les centres équestres de Villeneuve d'Ascq, Marcq-en-Barœul, Roubaix, Willems, Phalempin, Bondues, Ronchin, Haubourdin, Frelinghien, Houplines, Hem, Herlies, Seclin, Bousbecque ;
- les terrains de golf à Marcq-en-Barœul, Bondues, Villeneuve d'Ascq (Brigode, Sart), Thumeries, Ronchin, Herlies et Hem ;
- les plans d'eau, pour la pratique d'activités nautiques, base des prés du Hem à Armentières et le lac du Héron à Villeneuve d'Ascq, qui seront complétés dans le cadre des projets de parcs d'agglomération ;
- les aérodromes pour les sports aéronautiques (Bondues, Merville - hors arrondissement - et Lesquin).

Les projets

Pour pouvoir offrir et organiser des rencontres de niveau international, il faut poursuivre l'effort de construction et de développement d'équipements sportifs de haut niveau, capables d'accueillir plus de spectateurs dans les meilleures conditions de confort. Un palier qualitatif important reste donc à franchir. Les principaux projets sont :

- l'extension à 35 000 places du stade Grimonprez-Jooris à Lille, pour laquelle un concours d'architectes a été lancé en 2001 ;
- un parc récréatif et sportif à Lezennes - Ronchin Lesquin - Villeneuve d'Ascq ;

LES EQUIPEMENTS DE SANTE DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE



Type d'établissement		Nombre de lits par établissements	
Public	Privé	Public	Privé
	Centre hospitalier (toutes activités)		
	Autre centre hospitalier		
	Centre de long séjour		
	Centre psychiatrique		

Legend for bed capacity (Number of beds):

- 3 000
- 2 000
- 1 000
- 500
- 100

source : ARH 1999 0 1 2km

- la construction d'un grand palais omnisports qui manque à la métropole. Le site de l'Union, à Roubaix-Tourcoing, est l'un des sites d'implantation possibles ;
- un équipement nautique pour le sport et les loisirs, à l'étude dans le cadre du réaménagement du centre de Tourcoing.

À l'horizon du schéma directeur, on ne peut exclure l'idée d'un nouveau grand stade conçu comme un équipement polyvalent pour l'accueil de manifestations sportives, de spectacles ou d'expositions et associé à une zone d'animation et d'activités. Compte tenu du coût d'un tel projet, l'intervention du secteur privé paraît indispensable. Le site d'implantation de ce programme, forcément vaste (une cinquantaine d'hectares ou plus pourraient être nécessaires), reste à préciser.

2.5.5. LES ÉQUIPEMENTS CULTURELS

Les activités culturelles concernent l'ensemble des habitants et la vie de la ville. Elles constituent une clef du processus de métropolisation et l'une de ses manifestations les plus sensibles.

La métropole présente aujourd'hui un paysage riche et varié, bien qu'hétérogène. Lille Métropole Communauté urbaine a décidé de se doter en 2002 de compétences dans les domaines des équipements, des réseaux d'équipements culturels et des grands événements. Un schéma de développement culturel est élaboré pour préparer cette évolution. La réflexion est menée en concertation entre l'État et les collectivités intervenant dans le domaine culturel, et en liaison avec les acteurs de la culture. Elle est étendue à l'échelle transfrontalière, car le public français et belge utilise les possibilités offertes de part et d'autre.

À court terme, le choix de Lille comme capitale européenne de la culture en 2004 constitue un événement majeur qui va renforcer l'audience de la métropole grâce à la qualité des manifestations prévues et aux équipements réalisés à cette occasion.

Parmi ceux-ci, les « maisons folies » sont des projets innovants associant lieux de pratiques et de présentations artistiques (pour les arts plastiques, le design, le spectacle vivant, la valorisa-

tion du patrimoine, etc.) et lieux de convivialité et d'échanges inscrits dans leurs quartiers.

Le spectacle vivant

La métropole lilloise est riche d'équipements culturels de qualité et propose tout au long de l'année des spectacles nombreux et divers. Ceci est particulièrement vrai dans le domaine du spectacle vivant qui regroupe la danse, le théâtre et la musique présentés dans différentes salles :

- des salles de 1 000 places environ telles, à Lille, l'Opéra, le théâtre Sébastopol, le Palais de la Musique et l'Aéronef et à Roubaix, Le Colisée ;
- des salles de 500 à 1 000 places, avec le Théâtre Roger Salengro à Lille, La Rose des Vents à Villeneuve d'Ascq, le Vivat à Armentières et le Théâtre municipal de Tourcoing ;
- un grand nombre de salles de moins de 500 places, avec notamment l'Agora de Santes, siège d'un réseau de diffusion sur le territoire des Weppes et les Arcades de Fâches-Thumesnil.

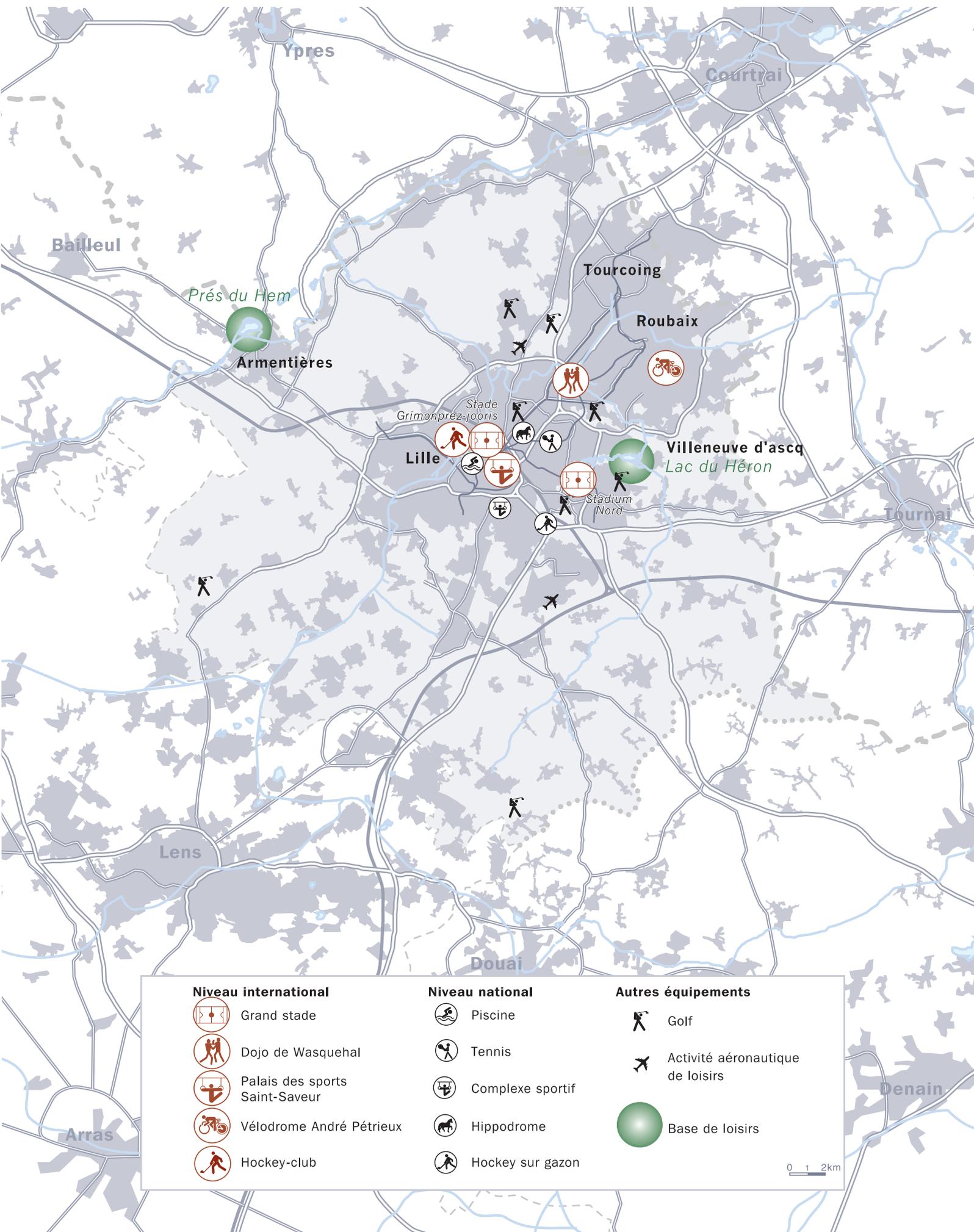
Cet ensemble est complété par le Zénith situé dans l'enceinte de Lille Grand Palais d'une capacité de 6 000 places.

Des équipes de grande qualité, dont la notoriété dépasse parfois la métropole, animent ces salles. Ce sont, notamment l'Orchestre national de Lille, les Ballets du Nord, le Théâtre du Prato, le Théâtre du Nord, et l'Atelier lyrique de Tourcoing. Il existe en outre, dans le domaine du théâtre, de nombreuses compagnies professionnelles dont certaines très actives en matière de recherche théâtrale. Le domaine de la danse comprend aussi un domaine de recherche avec « Danse à Lille » et les compagnies de hip-hop, comme « Dans la rue la danse ».

La réhabilitation de l'Opéra de Lille crée un nouveau pôle de création artistique de dimension internationale.

Le secteur des « musiques nouvelles » est lui aussi particulièrement foisonnant. Il est concentré sur les villes centres de la métropole et relève de l'initiative des cafés musiques et de quelques grandes salles telles l'Aéronef à Lille, le Grand Mix à Tourcoing, le Gymnase à Roubaix, le Splendid à Lille-Fives ou le récent lieu de musique amplifiée à Comines et d'écoles de musiques nouvelles comme l'ARA à Roubaix. De

LES PRINCIPAUX EQUIPEMENTS SPORTIFS DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE



Niveau international	Niveau national	Autres équipements
 Grand stade	 Piscine	 Golf
 Dojo de Wasquehal	 Tennis	 Activité aéronautique de loisirs
 Palais des sports Saint-Saveur	 Complexe sportif	 Base de loisirs
 Vélodrome André Pétrieux	 Hippodrome	
 Hockey-club	 Hockey sur gazon	

0 1 2km

nombreuses salles privées ou associatives contribuent à ce rayonnement.

L'enseignement musical est particulièrement important dans la métropole avec un conservatoire régional à Lille, deux écoles nationales, à Roubaix et Tourcoing et de nombreuses écoles municipales.

Le patrimoine et les musées

Le patrimoine architectural de la métropole est très riche. L'héritage des époques médiévales, baroque et classique est particulièrement présent à Lille qui, outre la reine des Citadelles, possède un centre historique remarquable. Il est accompagné d'un important réseau d'églises, de chapelles et de bâtiments hospitaliers comme la collégiale et l'ancien hôpital de Seclin. Le rôle de ce patrimoine ancien en matière de développement touristique n'est plus à souligner, il pourrait cependant être encore accru.

D'importants ensembles de maisons de villes renforcent la qualité de ce patrimoine ; un programme global de mise en valeur devrait être mis en œuvre.

Lille métropole dispose en outre d'un patrimoine rural remarquable qui est à préserver ; l'implantation sur le territoire métropolitain de « hameaux de la mémoire » permettra le rassemblement et la mise en valeur d'éléments témoins de l'habitat traditionnel.

La métropole possède également de nombreuses constructions de grande qualité des XIX^e et XX^e siècles. Parmi les bâtiments les plus remarquables du XX^e siècle, il convient de citer la villa Cavois à Croix, due à Robert Mallet Stevens, récemment acquise par l'État ; sa réhabilitation pour l'accueil de fonctions culturelles est actuellement à l'étude.

Parmi les réalisations les plus intéressantes des deux derniers siècles figure un important patrimoine industriel qui n'est malheureusement pas toujours protégé.

La prise de conscience de sa qualité et de son intérêt est croissante et le rôle pionnier de la métropole en matière de réutilisation de ce patrimoine est largement reconnu en Europe. Si

certains bâtiments industriels ont été détruits, nombreux sont ceux qui ont été rénovés et transformés en logements, en bureaux, ou encore en équipements. Dans le cadre de Lille 2004, les « maisons folies » vont investir certains bâtiments industriels remarquables comme la Condition publique à Roubaix, l'usine Leclercq à Lille ou l'Hospice général de Tourcoing. D'autres grands bâtiments industriels doivent retrouver une nouvelle fonction pour participer au rayonnement de la métropole.

Si le patrimoine industriel a été en partie sauvegardé, les machines, et plus généralement le savoir faire et l'histoire de ces usines, ont très rarement fait l'objet d'une réelle attention, mis à part quelques initiatives privées. La mémoire scientifique et technique de l'ancienne capitale industrielle française risque donc de disparaître en partie.

La préservation et la promotion de ce type de patrimoine, à l'image de ce qui se fait chez nos voisins européens, pourrait avoir un puissant effet d'attraction.

Le Forum des Sciences à Villeneuve d'Ascq contribue cependant à pallier ce manque en présentant de manière très pédagogique les technologies nouvelles et passées avec leurs machines et leur histoire et les interrogations des citoyens sur les développements de la science.

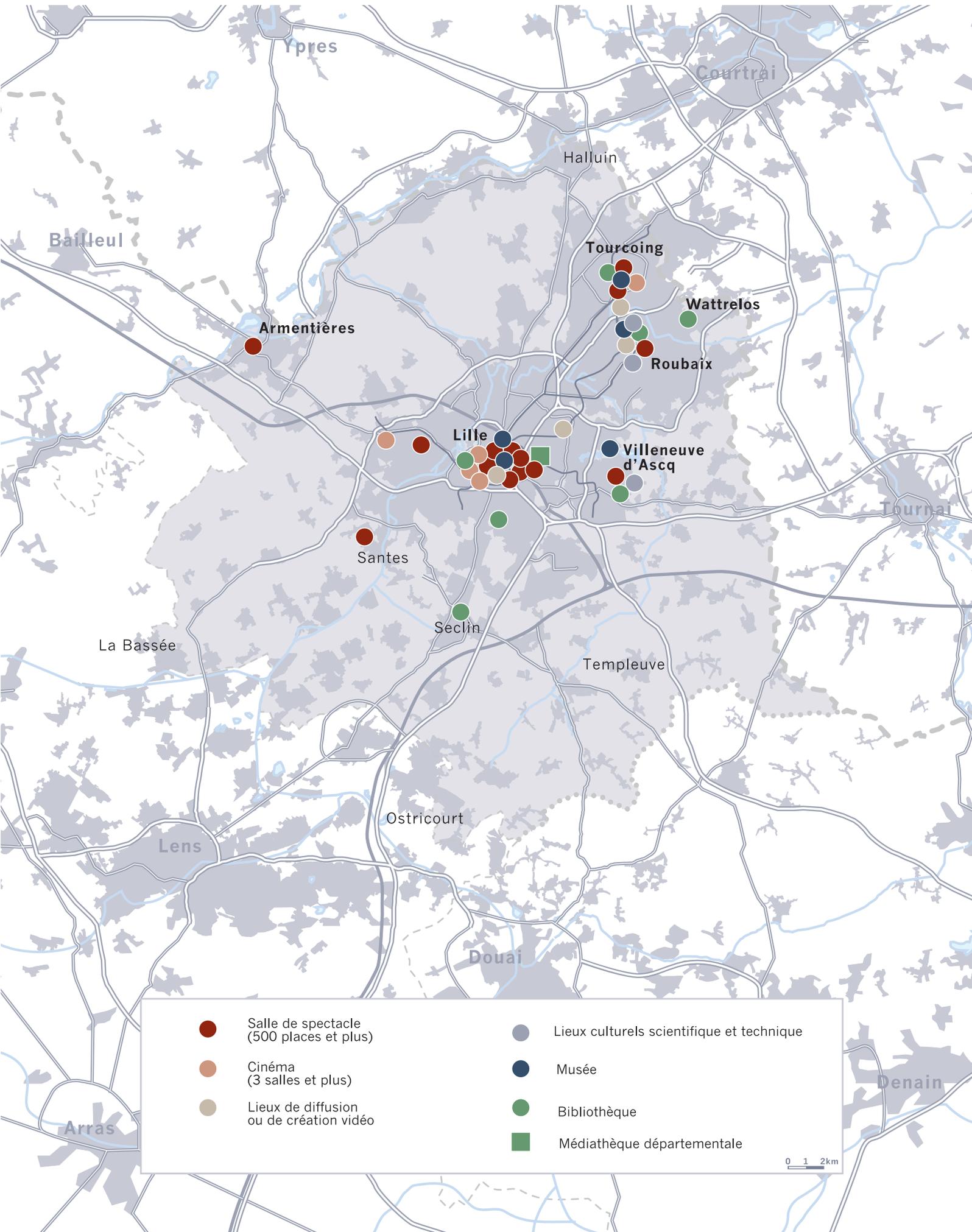
Les Archives du monde du travail à Roubaix constituent le seul centre de ce genre en France. Il conserve la mémoire des entreprises et du monde ouvrier. D'autres collections importantes mais plus « généralistes » existent cependant, notamment celle des archives départementales (les plus fréquentées de France) ou les fonds anciens des bibliothèques (bibliothèques universitaires, bibliothèques municipales, etc.).

La métropole lilloise se distingue par une concentration de musées importants dont la notoriété dépasse largement les limites de la région et les frontières, qui attirent de nombreux étrangers, Anglais et Belges en tête.

Les principaux musées sont les suivants :

- Le Palais des Beaux Arts de Lille qui a réouvert ses portes en 1998 après plusieurs années de travaux qui lui ont permis d'agrandir considérablement sa surface d'exposition. Considéré comme l'un des musées les plus importants

LES PRINCIPAUX EQUIPEMENTS CULTURELS DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE



de province, il a notamment organisé en 1999 l'exposition Goya dont le retentissement fut international.

- Le musée d'Art moderne de Lille Métropole à Villeneuve d'Ascq qui fut le premier grand équipement culturel communautaire. Sa très riche collection, constituée de nombreuses œuvres de Picasso, Braque, Modigliani, Kandinsky ou encore Léger, en fait l'un des musées les plus importants de France pour cette période. Sa collection et ses expositions d'art contemporain ont un très grand rayonnement européen.
- Le musée de l'Hospice Comtesse à Lille, musée des Pays Bas du sud, qui expose de nombreux objets, faïences et mobiliers ;
- Le musée des Beaux Arts de Tourcoing, rénové au début des années 1990, qui abrite une riche collection d'œuvres, de l'art ancien à l'art contemporain en passant par l'art moderne ;
- La « Piscine », musée d'art et d'industrie de Roubaix, inauguré en octobre 2001, aménagé dans un ancien centre nautique. Il expose principalement les beaux-arts, les arts décoratifs et un très riche fond textile témoignant de l'activité industrielle de Roubaix depuis le milieu du XIX^e siècle ;
- Le musée d'histoire naturelle de Lille qui présente de très riches collections zoologiques, géologiques et ethnologiques de renommée européenne dans un bâtiment qui nécessite cependant d'être rénové. La rénovation de ce musée constituera un point fort de l'offre muséale de la métropole.

Enfin, suite à une importante donation, la réalisation d'un musée d'art brut est envisagée.

En matière d'art contemporain, qu'il s'agisse de création ou de diffusion, la position de la métropole est moins favorable. Le nouvel Espace Croisé de Roubaix, centre d'art contemporain, va renforcer les capacités en lieux d'exposition. Cependant, pour redonner un rôle effectif à la métropole, il apparaît nécessaire de développer d'autres lieux de diffusion et de favoriser l'existence d'un tissu de galeries d'art de qualité, permettant notamment aux artistes locaux d'être exposés.

Dans le domaine de l'art moderne et contemporain, il faut encore évoquer l'idée d'une galerie du Centre national d'art et de culture Georges Pompidou, envisagée dans le quartier Euralille.

L'image, l'audiovisuel et le cinéma

Avec la constitution d'un « pôle image » autour du Fresnoy, Studio national des arts contemporains et du Centre régional de ressources audiovisuelles (CRRAV) à Tourcoing, la métropole entend développer un secteur économique porteur d'activités et d'emplois. Déjà de nombreuses entreprises sont spécialisées dans ce domaine très lié au développement des technologies de la communication.

Dans le domaine de la vidéo, la métropole offre un nombre encore assez limité de lieux de projections.

Ce n'est pas le cas des salles de cinéma qui ont connu depuis quelques années des évolutions importantes :

- trois cinémas importants (4 ou 5 salles), demeurent en centre-ville, deux à Lille et un à Tourcoing, alors que celui d'Armentières a fermé ;
- deux multiplexes ont été créés, l'un en centre-ville à Lille (14 salles), l'autre à Lomme près d'un grand centre commercial (23 salles). Ce dernier est l'un des plus fréquentés de France et a généré toute une zone de loisirs et restauration autour de lui. Trois autres multiplexes sont envisagés, les deux premiers dans les centres-villes de Lille et de Roubaix, le troisième à Villeneuve d'Ascq au sein d'un parc de loisirs.

Parallèlement, une quinzaine de petites salles, fonctionnent, essentiellement en périphérie, et ont parfois du mal à poursuivre leur activité. Le développement de l'« art et essai » notamment autour du cinéma le Méliès, à Villeneuve d'Ascq, correspond à une attente du public.

La lecture

Parmi les priorités de développement figurent les bibliothèques universitaires : elles ne sont à la hauteur, ni du nombre d'étudiants, ni de la qualité des formations, ni, surtout, de l'ambition de pôle universitaire européen. Cependant, il faut noter la création de la nouvelle bibliothèque de la faculté libre d'économie et celle de la nouvelle faculté de droit à Lille.

De même, pour les bibliothèques publiques, on peut parler d'un déficit dans l'arrondissement.

Toutes les communes de la métropole n'ont pas de bibliothèque, et celles qui en ont une ne disposent pas toujours d'un fond suffisant ni d'un nombre suffisant de points d'accueil. Un important effort de développement doit être entrepris dans ce domaine. Une mise en réseau des équipements pourrait apporter des solutions.

La bibliothèque municipale de Lille, en tant que bibliothèque de dépôt légal régional, pourrait voir son rôle conforté et renforcé.

Formation

Presque tous les domaines de la culture sont représentés dans l'enseignement supérieur, avec l'école supérieure de journalisme, l'école supérieure des arts appliqués textiles à Roubaix, l'école d'architecture de Villeneuve d'Ascq, l'école d'arts plastiques à Tourcoing, etc., auxquelles s'ajoutera la future école de l'internet pour la mode, l'habillement le textile à l'Union.

Le Fresnoy, studio national des arts contemporains, à Tourcoing complète cet ensemble avec son centre de formation de haut niveau qui accueille chaque année une promotion d'une trentaine d'étudiants. Ce centre, équipement de dimension internationale, a pour vocation de faire se croiser les différentes disciplines artistiques et notamment les arts et l'image.

Les axes de développement

Les axes de développement principaux dans le domaine culturel peuvent être recherchés dans :

- la poursuite de la mise en valeur du patrimoine architectural et muséographie de la métropole, qui devrait accroître son attrait touristique ;
- la valorisation du patrimoine industriel bâti et non bâti et son articulation avec une ambitieuse politique de développement de la culture scientifique et technique ;
- le renforcement des capacités de création, que ce soit dans le domaine du spectacle vivant ou dans celui de l'image ;
- la création de nouveaux équipements dans le domaine de l'art contemporain ;
- l'élargissement des publics, en particulier, en direction des jeunes et des moins favorisés ;
- le développement des grands événements et notamment de festivals capables de projeter l'image de la métropole hors de ses frontières ;

- la valorisation de la situation géographique de la métropole, lieu d'osmose entre les principaux ensembles culturels d'Europe occidentale : mondes latin et germanique ;
- la promotion de la diversité culturelle due aux immigrations successives.

2.5.6. LES ÉQUIPEMENTS MILITAIRES ET PÉNITENCIERS

La place de l'armée, qui fut autrefois essentielle, est encore importante par ses implications spatiales. La structure actuelle des deux états-majors du 3^e corps d'armée et de la 2^e région militaire s'organise autour de cinq pôles fonctionnels :

- Lille Kléber avec le quartier Kléber, la corne de Gand, le cercle des officiers sur 11 ha ;
- Lille Saint-Ruth avec le quartier Saint-Ruth, la caserne Négrier, le parc à boulets sur 8,5 ha ;
- Lille Vandamme avec la caserne Vandamme, square du réduit à Saint-Sauveur sur 1,8 ha ;
- Lille Citadelle avec la caserne Boufflers, le champ de Mars, le stade et stand de tir, le parc sur 28 ha ;
- Lesquin, la base ALAT sur 9 ha.

La gendarmerie est représentée par vingt casernes, dont la caserne Sénepart à Villeneuve d'Ascq (13 ha).

L'armée possède des propriétés qui ne correspondent plus aux besoins et qui peuvent être réaffectées à d'autres usages : le fort du Vert Galant à Wambrechies (12 ha), le fort d'Englos (10 ha), l'ouvrage d'Enchemont à Fretin (10 ha).

L'armée occupe encore une place importante dans le centre de Lille, dans la Citadelle, mais aussi aux abords du périphérique ; cette situation laisse des potentialités d'évolution pour le très long terme. Malgré l'intérêt que représenterait la Citadelle pour l'image de la métropole, il n'apparaît pas envisageable de proposer un projet bien défini dans le cadre de ce schéma.

S'agissant des équipements pénitentiaires, l'implantation d'une nouvelle maison d'arrêt de 600 places a été décidée en complément du site pénitentiaire de Loos, au sud de l'autoroute A25, à Sequedin.

